VÉZELOIS

LES MURMURES DE LA PRAILLE

BULLETIN MUNICIPAL **N°44**

cgc
confort Génie Climatique

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
JUSQU'À 50% D'ÉCONOMIE*

CHAUFFAGE • CLIMATISATION
POMPE À CHALEUR

BÉNÉFICIER D'AIDES DE L'ÉTAT

CLIMATISATION RÉVERSIBLE
(CHAUD & FROID)
CHAUDIÈRE GAZ / CONDENSATION
POSE RADIATEUR / PLANCHER CHAUFFANT
ENTRETIEN/DÉPANNAGE

*selon système installé

atlantic · GROHE · MITSUBISHI ELECTRIC Changes for the Better · Thermor Chaleur connectée · weishaupt

ENTREPRISE QUALIFIÉE À LA MANIPULATION DU FLUIDE FRIGORIGÈNE

06 42 23 28 61 • *confortgenieclimatique@gmail.com*
23, avenue du Général de Gaulle • **90380 ROPPE**

PG · RGE Chauffage+ 2019 · RGE QualiPac 2019

CONCEPTION & IMPRESSION PHILOR

MOT DE
M. LE MAIRE

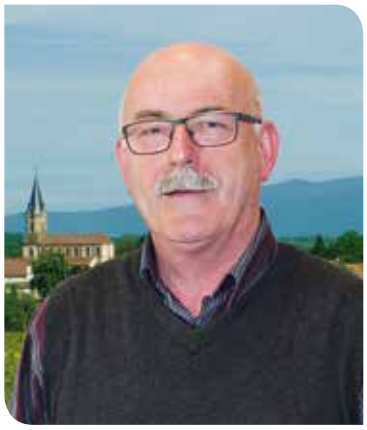

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens. Avec soulagement, cette année compliquée pour tous se termine, mais l'horizon semble s'éclaircir.

Le 15 mars dernier, vous nous avez accordé largement votre confiance et notre équipe (élus et tout le personnel) s'est employée rapidement à la tâche avec ardeur pour le bien de tous.

Je tiens à remercier M. le Maire Jean-Pierre Cuenin et son conseil qui, au cours de leur mandat, ont géré la commune dans la continuité de leurs prédécesseurs ainsi que pendant la période de transition.

Comme vous avez pu le constater, un changement notable a eu lieu à la mairie de votre commune.

En ce qui concerne les réalisations, projets aboutis ou en passe de l'être, voici un état certes incomplet mais qui vous donnera un aperçu :
Priscillia Tomezzoli, a pris la direction du périscolaire avec une équipe étoffée en coordination étroite avec la municipalité et la direction de l'école et ce, malgré les affres de cette pandémie qui nous touche tous. L'accroissement de l'offre du périscolaire a été saluée par les parents d'élèves.

La crise sanitaire nous a obligés à prendre d'importantes précautions qui ont permis de juguler au mieux l'épidémie au sein de l'enceinte scolaire.

Nous avons entrepris une série de travaux nécessaires à la collectivité avec un taux de subventionnement conséquent dont voici une liste non exhaustive :
- Réalisation d'un caniveau et mise à niveau du trottoir devant la boulangerie
- Pose d'un caniveau rue de Novillars
- Remplacement des grilles d'évacuation d'eau pluviale rue de Brebotte
- Aménagement de 3 aires de retournement pour les camions d'ordures ménagères rue de Charmois, chemin sur l'étang et chemin du stratégique
- Pose d'enrobés au croisement de la rue de Meroux et de la rue de Danjoutin
- Busage complet de la rue de Charmois avec accotements végétalisés
- Accotement végétalisé à l'entrée de la rue de Danjoutin
- A l'église : remplacement du moteur de la cloche médiane et d'un marteau électromagnétique

L'année 2021 devrait voir le rythme s'accentuer afin de vous offrir des infrastructures dignes de Vézelois.

La clôture du PLU qui va gérer et réglementer notre urbanisme pendant de nombreuses années prendra fin début 2021.

Une signalisation claire, tant pour les entreprises que pour les bâtiments publics, permet de s'orienter plus facilement dans notre village. La mise en place de l'application Illiwap, le nouveau Vezbook et les données du site internet remises à jour vous permet de vous offrir une information pertinente en toute transparence.
Le cimetière a repris son verdissement dans les allées grâce à une nouvelle campagne de revitalisation. De plus, nous avons mis en place une aire de déchets verts au fond de celui-ci.

Malgré la crise sanitaire, nous avons tenu à fleurir notre village et grâce à l'implication des bénévoles et des employés communaux, les fleurs ont perduré jusqu'à mi-novembre.

Le débroussaillage de l'arboretum et le pourtour des lagunes ont été réalisés par des élus et des bénévoles.

Les illuminations de Noël et les décorations afférentes ont été mises en place par les employés municipaux et les élus.

Le village rajeunit avec l'arrivée de 12 naissances mais malheureusement 9 décès sont à déplorer. Nous avons célébré 5 mariages.

En ce qui concerne les finances, nous avons taillé dans certaines dépenses afin de compenser certains débordements dus au Covid. Certains travaux ont pu être réalisés grâce à des subventions de 50% du Grand Belfort et du Conseil Départemental et grâce à un prêt bancaire étalé sur 9 ans, sans grever notre capacité d'investissement future.

Malgré tout, une grande incertitude plane quant aux dotations d'état car les promesses de compensation totale ne sont pas toujours respectées ou pérennes.
Notre village se transforme et de nombreuses constructions sont sorties de terre. Nous avons délivré une vingtaine de permis de construire, ce qui prouve l'attractivité de notre village.

De nombreux projets seront élaborés en 2021 et certains sont déjà en cours dont :

- Un hôtel à hirondelles et une placette de restauration à côté de la boulangerie.
- Une médiathèque dans l'ancienne école.
- 2 quais bus aux normes handicapés rue de Brebotte financés par le SMTC.

Suite au retour du questionnaire qui a permis une large consultation, voici les résultats :

- Sécurisation routière de la rue de Brebotte.
- Pose d'abris bus rue de Meroux et rue de Chèvremont.
- Comblement des fossés rue de Brebotte et rue de Danjoutin.
- Passage de l'éclairage public aux lampes leds.
- Réfection des enrobés (rue de l'étang, rue du Lt Muller, rue des Chenevières).
- Aménagement d'un trottoir rue de Chèvremont.
- Aménagement d'un 2éme arboretum côté lagunes avec un chemin piétonnier.
- City pour les enfants.
- Réfection des portes de l'église.
- Réfection des 2 logements au-dessus de l'ancienne école.
- Remplacement des véhicules communaux.

Il faudra faire des choix en fonction des contraintes budgétaires, mais notre ambition, c'est LA VOTRE.

Vos élus et notre personnel communal se sont pleinement investis et restent à votre entière disposition afin de vous offrir un service et une qualité d'accueil mérités.

En 2020, nous n'avons pas eu la possibilité de nous réunir, ni d'organiser des rendez-vous festifs et même les vœux du Maire ne pourront avoir lieu.

Nous allons voir disparaitre cette année 2020 sans regret et la prochaine ne pourra être que meilleure sans pour autant baigner dans l'euphorie.

A toutes et à tous, je vous présente mes meilleurs vœux et vous souhaite au nom de la municipalité

une très bonne année 2021 pleine de santé, de joie, de chaleur et de bonheur.

Roland Jacquemin

COMPTE-RENDU 2020
CONSEILS MUNICIPAUX

JEUDI 20 FÉVRIER 2020

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
Delphine BADIQUÉ		X		
Karine CORDIER	X			
Jean-Pierre CUENIN	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Nathalie GRISEY	X			
Nelly LAILY	X			
Adeline LIONNE	X			
Annie MAITRE	X			
Michel NICOLIER	X			
Christophe ŒUVRARD	X			
Jean-Baptiste ROLLIN			X	
Éric VARNEROT	X			

Nombre de membres en exercice : 13 • Nombre de présents : 11 • Nombre de voix délibératives : 11

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre CUENIN a été désigné secrétaire de séance.

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du Compte rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 11 Décembre 2019.

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, 0 contre

3. Compte Administratif

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Monsieur Michel NICOLIER, Premier Adjoint, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 2019	582 522.26 €	Dépenses 2019	154 691.44 €
Recettes 2019	651 182.89 €	Recettes 2019	166 848.11 €
Excédent 2018	27 799.55 €	Excédent 2018	47 592.54 €
Soit Excédent global 2019 **96 460.18 €**		Soit un résultat global 2019 **59 749.21 €**	

Résultat du vote : 9 pour, 1 abstention, 0 contre

4. Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion 20198 de Monsieur le Trésorier qui présente le même résultat que le Compte Administratif 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, contre

5. Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement		Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	68 660.63 €	Solde d'exécution d'investissement	59 749.21€
Résultats antérieurs reportés	27 799.55 €	Solde des restes à réaliser d'investissement	-17 541.58 €
Excédent 2018	96 460.18 €		

Affectation du résultat	
Affectation en réserve R1068 en investissement	81 310.18 €
Report en fonctionnement R002	15 150 €

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, 0 contre

6. Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020, comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	607 200.00 €	Dépenses	172 559.39 €
Recettes	607 200.00 €	Recettes	172 559.39 €

Résultat du vote : 9 pour, 2 abstentions, 0 contre

7. Formation SST

Le Maire expose à l'assemblée :
Que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale a fixé par délibération du conseil d'administration du 16 octobre 2018 et par délibération du 20 décembre 2019, les tarifs pour les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail.

Dans ce cadre, la commune de Vézelois souhaite que le Centre de Gestion forme ses agents.

Ces formations font l'objet d'une facturation s'élevant à :
- 96€ par agent en formation initiale
- 54 € par agent pour le maintien et l'actualisation des compétences.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec le Centre de Gestion pour la réalisation de Formation Initiale ou de Maintien et actualisation des Compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail pour le personnel de la commune de Vézelois.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune de Vézelois.

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, 0 contre

8. Formation extincteur

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Belfort s'engage à dispenser la formation de manipulation des extincteurs. Le but est d'être capable de réagir lors d'un début d'incendie en utilisant les moyens de premiers secours.

Cette formation a un coût forfaitaire de 36€ TTC par agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- De former des agents à la manipulation des extincteurs ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir et tous documents afférents à cette formation.

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, 0 contre

9. Les élections : planning

Cf feuille

8. Formation extincteur

Les membres du conseil Municipal s'interrogent sur certains points. Monsieur le Maire va se rapprocher du cabinet RUEZ pour obtenir les réponses aux questions.
La décision est reportée au mercredi 26 février 2020.

11. Terrain section ZD N°7 Champs GANZARD DONATION

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les propriétaires du terrain situé en section ZD n° 7 Lieu-dit Champs GANZARD d'une superficie de 160 m² *(plan joint)*, souhaitent faire une donation de cette parcelle à la commune de Vézelois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :
Décide : D'accepter la donation en faveur de la commune du terrain situé en section ZD n° 7 Lieu-dit Champs GANZARD d'une superficie de 160 m².
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette donation

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

12. Questions diverses

Les aires de retournement Pour la collecte des ordures ménagères :
Dans le plus bref délai la commune va prendre contact avec les propriétaires terriens pour trouver une solution pérenne.

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 •

SAMEDI 23 MAI 2020

M. le Maire déclare la séance ouverte à 10H30

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
Anthony BADIQUE	X			
Jimmy BOURQUARD	X			
Agnès DARDAINE	X			
Nicole DARCOT	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Hélène GAUTHIER	X			
Roland JACQUEMIN	X			
Hervé JEANPERRIN	X			
Adeline LIONNE	X			
Michelle MAGRIS	X			
Amar SAHRAOUI	X			
Éric VARNEROT	X			
Agnès TAINA	X			
Éric VARNEROT	X			
Christian VINEZ	X			

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 15 • Nombre de voix délibératives : 15

Monsieur Jean-Pierre CUENIN, Maire sortant, ouvre la séance et transmet la présidence à la doyenne, Madame Nicole DARCOT.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Adeline LIONNE a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Élection du Maire

Madame Nicole DARCOT demande à l'assemblée qui est candidat au poste de Maire.
2 personnes se présentent : Monsieur Christophe DELAGRANGE et Monsieur Roland JACQUEMIN :

Résultat du vote : 1 voix pour Monsieur Christophe DELAGRANGE
14 voix pour Monsieur Roland JACQUEMIN

Monsieur Roland JACQUEMIN est élu Maire à la majorité absolue au 1er tour.

3. Élection du 1er Adjoint

Monsieur Roland JACQUEMIN prend ensuite la présidence du Conseil, expose les fonctions attribuées au 1er Adjoint, et demande qui est candidat :
1 personne se présente : Madame Nicole DARCOT

Résultat du vote : 13 voix pour
2 abstentions

Madame Nicole DARCOT est élue 1ère Adjointe à la majorité absolue au 1er tour.

4. Élection du 2ème Adjoint

Monsieur Roland JACQUEMIN prend ensuite la présidence du Conseil, expose les fonctions attribuées au 2ème Adjoint, et demande qui est candidat. :
1 personne se présente: Monsieur Éric VARNEROT

Résultat du vote : 14 voix pour
1 abstention

Monsieur Éric VARNEROT est élu 2ème Adjoint à la majorité absolue au 1er tour.

5. Élection du 3ème Adjoint

Monsieur Roland JACQUEMIN prend ensuite la présidence du Conseil, expose les fonctions attribuées au 3ème Adjoint, et demande qui est candidat :
1 personne se présente : Monsieur Robert DEMOULIN

Résultat du vote : 13 voix pour
3 abstentions

Monsieur Robert DEMOULIN est élu 3ème Adjoint à la majorité absolue au 1er tour.

6. Élection du 4ème Adjoint

Monsieur Roland JACQUEMIN prend ensuite la présidence du Conseil, expose les fonctions attribuées au 4ème Adjoint, et demande qui est candidat :
1 personne se présente : Monsieur Jimmy BOURQUARD

Résultat du vote : 12 voix pour
3 abstentions

Monsieur Jimmy BOURQUARD est élu 4ème Adjoint à la majorité absolue au 1er tour.

7. Indemnités des Adjoints

À compter du 23 Mai 2020, sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée municipale décide à l'unanimité d'allouer une indemnité de responsabilité de 40.3 % de l'indice 830 de la fonction publique.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Madame Nicole DARCOT : *(ne prend pas part au vote)* : 14 pour, 0 contre, 0 abstention
Pour Monsieur Éric VARNEROT : *(ne prend pas part au vote)* : 14 pour, 0 contre, 0 abstention
Pour Monsieur Robert DEMOULIN : *(ne prend pas part au vote)* : 14 pour, 0 contre, 0 abstention
Pour Monsieur Jimmy BOURQUARD : *(ne prend pas part au vote)* : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

8. Délégation au maire pour la durée de son mandat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (Article L2122-22) permettent aux membres du conseil de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les délégations que ce dernier décide de lui confier pour toute la durée de son mandat pour faciliter l'administration des affaires communales.

Résultat du vote : 14 pour, 1 abstention, 0 contre

9. Organisation des commissions et élections des rapporteurs

Monsieur le Maire énonce les différentes commissions et précise leurs contenus et modalités de fonctionnement.
Une information sera adressée aux administrés pour les convier à participer.

Monsieur le Maire énonce les différentes commissions et précise leurs contenus et modalités de fonctionnement.

Une information sera adressée aux administrés pour les convier à participer.

Commission finances :
Rapporteurs : Roland JACQUEMIN • Membres élus : Christian VINEZ, Éric VARNEROT, Christophe DELAGRANGE, Nicole DARCOT, Jimmy BOURQUARD.

Commission CCAS :
Rapporteurs : Adeline LIONNE • Membres élus : Amar SAHRAOUI, Michelle MAGRIS, Nicole DARCOT, Agnès DARDAINE, Agnès TAINA, Roland JACQUEMIN

Commission gestion de l'école :
Rapporteurs : Agnès TAINA • Membres élus : Éric VARNEROT, Christophe DELAGRANGE, Adeline LIONNE, Nicole DARCOT, Amar SAHRAOUI, Roland JACQUEMIN

Commission Entente :
Rapporteurs : Nicole DARCOT • Membres élus : Roland JACQUEMIN, Agnès DARDAINE, Adeline LIONNE

Commission information - site - bulletin :
Rapporteurs : Agnès DARDAINE • Membres élus : Adeline LIONNE, Roland JACQUEMIN

Commission SMA :
Rapporteurs : Jimmy BOURQUARD • Membres élus : Éric VARNEROT, Robert DEMOULIN, Amar SAHRAOUI

Commission Gestion Patrimoine Environnement :
Rapporteurs : Robert DEMOULIN • Membres élus : Christophe DELAGRANGE, Anthony BADIQUE, Michelle MAGRIS, Jimmy BOURQUARD

Commission Forêt et commune forestière :
Rapporteurs : Anthony BADIQUE • Membres élus : Hervé JEANPERRIN, Roland JACQUEMIN, Jimmy BOURQUARD

Commission Culture Animation Sports Loisirs :
Rapporteurs : Éric VARNEROT • Membres élus : Adeline LIONNE, Nicole DARCOT, Christophe DELAGRANGE, Amar SAHRAOUI

Commission Travaux :
Rapporteurs : Robert DEMOULIN • Membres élus : Christian VINEZ, Éric VARNEROT, Christophe DELAGRANGE, Roland JACQUEMIN, Jimmy BOURQUARD, Hélène GAUTHIER, Hervé JEANPERRIN

Commission P L U :
Rapporteurs : Éric VARNEROT • Membres élus : Roland JACQUEMIN, Christophe DELAGRANGE, Christian VINEZ • En extérieur : Jean-Baptiste ROLLIN

Commission Grand Belfort :
Rapporteurs : Roland JACQUEMIN, Nicole DARCOT
Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Monsieur le Maire énonce les différentes commissions et précise leurs contenus et modalités de fonctionnement.

Une information sera adressée aux administrés pour les convier à participer.

Commission CCID :
Rapporteurs : Roland JACQUEMIN • Membres élus : Christian VINEZ, Agnès DARDAINE, Christophe DELAGRANGE
Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Commission Régie Distillerie :
Rapporteurs : Éric VARNEROT, Robert DEMOULIN
Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Commission Fourrière :
Rapporteurs : Nicole DARCOT, Anthony BADIQUE
Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Commission Renouveau du Fort :
Rapporteurs : Robert DEMOULIN, Christophe DELAGRANGE
Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Commission TDE90 :
Rapporteurs : Roland JACQUEMIN, Robert DEMOULIN
Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Commission AUTB :
Rapporteurs : Roland JACQUEMIN, Christophe DELAGRANGE
Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Commission Association Foncière :
Rapporteurs : Roland JACQUEMIN
Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Tous les membres présents confirment la bonne répartition des personnes dans les commissions

10. Questions diverses

-

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00 •

JEUDI 11 JUIN 2020

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
Anthony BADIQUE	X			
Jimmy BOURQUARD	X			
Agnès DARDAINE	X			
Nicole DARCOT	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Hélène GAUTHIER	X			
Roland JACQUEMIN	X			
Hervé JEANPERRIN	X			
Adeline LIONNE	X			
Michelle MAGRIS	X			
Amar SAHRAOUI	X			
Éric VARNEROT	X			
Agnès TAINA	X			
Éric VARNEROT	X			
Christian VINEZ	X			

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 15 • Nombre de voix délibératives : 15

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Anthony BADIQUE a été désigné secrétaire de séance.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 23 Mai 2020.
Une remarque : retirer la phrase « une information sera adressée aux administrés pour les convier à participer » en bas de la page 5.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Nomination des délégués

Délégué sécurité routière :
Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué à la sécurité routière.
Il faut donc désigner 1 membre.

Monsieur le Maire propose :
- Madame Hélène GAUTHIER

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- Nommer Madame Hélène GAUTHIER comme membre délégué Sécurité routière à compter de ce jour, le 11 Juin 2020

Madame Hélène GAUTHIER ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Délégué CNAS :
Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en vigueur, et vu les élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué parmi les élus au Comité National d'Action Sociale dont la commune de Vézelois est adhérente.
Il faut donc désigner 1 membre.

Monsieur le Maire propose :
- Madame Adeline LIONNE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- Nommer Madame Adeline LIONNE comme membre délégué au CNAS à compter de ce jour, le 11Juin 2020.

Madame Adeline LIONNE ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Délégué La caponnière :
Conformément aux statuts de l'association « la caponnière » en vigueur, et vu les élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué l'association « la caponnière ».
Il faut donc désigner 1 membre.

Monsieur le Maire propose :
- Monsieur Éric VARNEROT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- Nommer Monsieur Éric VARNEROT comme membre délégué de l'association « la caponnière » à compter de ce jour, le 11 Juin 2020

Monsieur Éric VARNEROT ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Délégué Recensement Militaire :
Conformément aux statuts au recensement militaire en vigueur, et vu les élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux délégués au recensement militaire dont la commune de Vézelois est adhérente.
Il faut donc désigner 2 membres : 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Maire propose :
- Madame Agnès DARDAINE
- Madame Adeline LIONNE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- Nommer à compter de ce jour, le 2020 comme déléguée titulaire Madame Agnès DARDAINE

Madame Agnès DARDAINE ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

- Nommer à compter de ce jour, le 2020 comme déléguée suppléante Madame Adeline LIONNE

Madame Adeline LIONNE ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Commission électorale :
Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal.
Il faut donc désigner 1 membre.

Monsieur le Maire propose :
- Monsieur Robert DEMOULIN

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- À la commission de contrôle des listes électorales Monsieur Robert DEMOULIN.

Madame Agnès DARDAINE ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Commission d'Appels d'Offres :
Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.
Messieurs et mesdames BOURQUARD Jimmy, GAUTHIER Hélène, SAHRAOUI Amar, membres titulaires Messieurs et mesdames Monsieur Christophe DELAGRANGE, Madame Agnès TAINA et Monsieur Hervé JEANPERRIN membres suppléants.

Messieurs et mesdames BOURQUARD Jimmy, GAUTHIER Hélène, SAHRAOUI Amar, membres titulaires.

Messieurs et mesdames Monsieur Christophe DELAGRANGE, Madame Agnès TAINA et Monsieur Hervé JEANPERRIN membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote à main levée :
Nombre de votants : 15 • Suffrages exprimés : 15

Ainsi répartis : sont ainsi déclarés élus Messieurs et mesdames BOURQUARD Jimmy, GAUTHIER Hélène, SAHRAOUI Amar, membres titulaires Messieurs et mesdames Monsieur Christophe DELAGRANGE, Madame Agnès TAINA et Monsieur Hervé JEANPERRIN membres suppléants pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

4. Renouvellement adhésion au service de remplacement

Le code général des collectivités territoriales
À loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25.

Le Maire expose :
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres *(grade de référence, échelon de référence, temps de travail)* fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'agent est versé aux ASSEDIC par le Centre de Gestion.
Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situation : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de Vézelois serait réel. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Tarifs centre aéré et périscolaire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les tarifs du centre aéré du 06 juillet 2020 au 24 juillet 2020 inclus. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas *(9h à 17 h)* : 13€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 14 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 15 € *(non allocataire)*
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 16 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 17 € *(non allocataire)*
- La journée camping *(accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit)* : 18€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 19 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 20 € *(non allocataire)*
- Nuit au fort : 4€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 5 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 6 € *(non allocataire)*
- Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif unique de 2 €.
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs du centre aéré cités ci-dessus.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

TARIFS PÉRISCOLAIRE

Après débat, les membres du conseil municipal de Vézelois décident de définir les tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire par tranche selon les coefficients familiaux.

Ainsi, les tarifs applicables à partir du 1er septembre 2020 sont définis comme suit :

	Animation du matin Tarif pour une demi-heure	**Animation midi avec repas Tarif pour 2 heures**	**Animation du soir Tarif pour une demi-heure**
Tranche 1 QF de 0 à 500 : Extérieurs :	0,95 € 1,05 €	5,60 € 6,50 €	0,95 € 1,05 €
Tranche 2 QF de 501 à 1000 : Extérieurs :	1 € 1,15 €	5,95 € 7,00 €	1 € 1,15 €
Tranche 3 QF de 1001 à 1500 : Extérieurs :	1,05 € 1,25 €	6,30 € 7,50 €	1,05 € 1,25 €
Tranche 4 QF de 1501 à … : Extérieurs :	1,15 € 1,35 €	7 € 8,30 €	1,15 € 1,35 €

Tout retard sera sanctionné par une majoration de 2€ la demi-heure en plus du tarif défini par le coefficient familial.

Tout repas réservé non pris qui n'a pas été annulé par les familles sera facturé 4 €.
Le personnel de la commune de Vézelois bénéficie d'une remise de -30% sur ces tarifs.

En ce qui concerne les familles dont l'enfant est en garde alternée ayant sa résidence dans une des communes de l'entente et une commune extérieure *(exemple : une semaine sur deux...)*, le tarif qui s'applique sera celui de la commune de Vézelois.

L'exposé du Président entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs comme indiqué ci-dessus de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement applicable à partir du 1er septembre 2020.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

6. P L U

Le P L U est actuellement en cours de réforme. L'ancienne municipalité avait déjà entamé cette réforme avec le cabinet RUEZ.

Nous allons demander au cabinet RUEZ de remettre à jour le plan en cours avec la réunion des zones occupées.

La date limite du PADD est fixée à fin octobre 2020.

7. Travaux

- **Patio :** Voir pour la mise en conformité du patio en attente du devis de l'entreprise COULON à Chèvremont. Prévoir 5 000.00 € pour la mise aux normes. Travaux à faire cet été.
- **École :** vitre de l'entrée cassée. Devis en attente pour volet électrique en maternelle
- **SMA :** Carreaux cassés sur la salle. Environs 3000.00 €. Enlever cailloux et remplacer par des dalles. Problème de chauffage, Ventilation. Voir pour une formation sur la chaudière.

8. Point sur la situation générale

Présentation de la trésorerie à jours.

9. Point sur les lagunes

Faire le point sur les lagunes avec le Grand Belfort.

10. Aménagement aires de retournements

Chemin sur l'étang : Terrain du paysan pour le retournement du camion poubelle.

11. Point sur l'école

Voir le compte rendu de Madame TAINA (joint)

12. Lancement ILLIWAP et voisins vigilants

De 150€ / an à 1000 €/an pour illiwap.

13. Questions diverses

- Dossier sécheresse en cours avec les assureurs
- Participation aux concours fleurissement ?
- Cimetière : l'entreprise est venue sur place et refera les réparations.
- Le plan de bornage du terrain derrière la mairie sera bientôt disponible

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit •

JEUDI 11 JUIN 2020

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
Anthony BADIQUE	X			
Jimmy BOURQUARD	X			
Agnès DARDAINE	X			
Nicole DARCOT	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Hélène GAUTHIER	X			
Roland JACQUEMIN	X			
Hervé JEANPERRIN	X			
Adeline LIONNE		X		
Michelle MAGRIS			X	Christian VINEZ
Amar SAHRAOUI	X			
Éric VARNEROT	X			
Agnès TAINA	X			
Éric VARNEROT	X			
Christian VINEZ	X			

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 13 • Nombre de voix délibératives : 14

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jimmy BOURQUARD a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 11 Juin 2020.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Budget décision modificative

90003104 Code INSEE	Commune de VEZELOIS - Budget communal Commune	DM 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal 3/8/2020

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Contre Pour
Date de convocation :

L'an deux mil vingt, le sept juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Roland JACQUEMIN, Maire.

Objet : Suite à la crise sanitaire et à son impact financière, le budget primitif doit faire l'ojet d'une décision modificative. Au niveau de l'investissement, il s'agit de régulariser une recettes TAM preçue à tort au compte 10226.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achat presta° service sauf terra	8 000.00 €	
D 60632 : F. de petit équipement	2 000.00 €	
D 60633 : F. de voirie	3 500.00 €	
D 6064 : Fournitures administratives	2 500.00 €	
D 6068 : Autres matières & fournitures		4 000.00 €
D 615231 : Voirie	1 000.00 €	
D 61524 : Entretien de bois et forêts	1 000.00 €	
D 6227 : Frais d'actes,de contentieux	1 500.00 €	
D 6232 : Fêtes et cérémonies	2 000.00 €	
D 6237 : Publications	500.00 €	
D 6247 : Transp.collectifs	2 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**24 500.00 €**	**4 000.00 €**
D 6218 : Autre personnel extérieur	9 000.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire	8 300.00 €	
D 64161 : Emplois jeunes	1 000.00 €	
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		8 300.00 €
D 6474 : Versements autres oeuvres soc	500.00 €	
D 6475 : Médecine du travail	500.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	**19 300.00 €**	**8 300.00 €**
D 10226 : Taxe d'aménagement		2 200.00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		**2 200.00 €**
D 6531 : Indemnités élus		7 000.00 €
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		1 100.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		**8 100.00 €**
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		4 342.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		**4 342.00 €**
R 024 : Produits des cessions		14 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions		**14 000.00 €**
R 10226 : Taxe d'aménagement		2 200.00 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement		0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		**2 200.00 €**
R 7022 : Coupes de bois	8 000.00 €	
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.	21 500.00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	**29 500.00 €**	
R 7484 : Dotation de recensement		1 758.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		**1 758.00 €**

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

4. Subventions association du village

Montant	alloués		demandés	accordés par le conseil
Associations	**en 2018**	**en 2019**	**En 2020**	
Foyer rural	1780€ *(1500€+280€)*	1940€ *(1500€+440€)*	1860€ *(1500€+360€)*	1860€ *(1500€+360€)*
Renouveau du fort	1500€	1500€ +170€	1720€ *(1500€+220€)*	1720€ *(1500€+220€)*
APE	1000€	1000€	1000€	1000€
Regain	750€	750€	750€	750€
Ancien combat-tants	320€	320€	320€	320€
Association « le Vez'Bad »	380€	380€	380€	380€
Les Archers du Royal	Pas de demande	500€	1000€	575€
ACCA	320€	150€	pas de demande	0
TOTAL	**6050€**	**6100€ + 610€ = 6710 €**	**6570 + 580 = 7150€**	**6095 + 580 = 6675€**

Prévision budgétaire 2020 : 6500€ *(article 6574)* : associations du village et autres demandes de subvention.
L'ACCA ne souhaite pas obtenir de subvention suite à la diminution du montant du bail de chasse, il y a deux ou trois ans.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Modification tarifs du périscolaire et du centre aéré

Cette délibération annule et remplace la délibération N°35/2020 du 11 juin 2020.
Après débat, les membres du conseil municipal de Vézelois décident de définir les tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire par tranche selon les coefficients familiaux.

Ainsi, les tarifs applicables à partir du 1er septembre 2020 sont définis comme suit :

	Animation du matin Tarif pour une demi-heure	Animation midi avec repas Tarif pour 2 heures	Animation du soir Tarif pour une demi-heure
Tranche 1 QF de 0 à 500 : Extérieurs :	0,95 € 1,15 €	5,60 € 6,70 €	0,95 € 1,15 €
Tranche 2 QF de 501 à 1000 : Extérieurs :	1 € 1,25 €	5,95 € 7,40 €	1 € 1,25 €
Tranche 3 QF de 1001 à 1500 : Extérieurs :	1,05 € 1,35 €	6,30 € 7,80 €	1,05 € 1,35 €
Tranche 4 QF de 1501 à … : Extérieurs :	1,15 € 1,55 €	7 € 8,80 €	1,15 € 1,55 €

Tout retard sera sanctionné par une majoration de 2€ la demi-heure en plus du tarif défini par le coefficient familial.

Tout repas et encadrement réservés non consommés qui n'ont pas été annulés 48 heures avant par les familles seront facturés.

Le personnel de la commune de Vézelois bénéficie d'une remise de 30% sur ces tarifs.

En ce qui concerne les familles dont l'enfant est en garde alternée ayant sa résidence dans une des communes de l'entente et une commune extérieure *(exemple : une semaine sur deux...)*, le tarif qui s'applique sera celui de la commune de Vézelois.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

CENTRE AÉRÉ

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les tarifs du centre aéré *(vacances et mercredis)* à partir de septembre 2020. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas *(9h à 17 h)* : 13€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 14 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 15 € *(non allocataire)*
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 16 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 17 € *(non allocataire)*
- La journée camping *(accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit)* : 18€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 19 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 20 € *(non allocataire)*
- Nuit au fort : 4€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 5 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 6 € *(non allocataire)*
- Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h : 1.75€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 2 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 2.50 € *(non allocataire)*
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Approuve les tarifs du centre aéré cités ci-dessus.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

6. Désignation des membres de la CCID *(commission Communale des Impôts directs)*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs comme à chaque changement de mandats. Les Commissaires proposés sont au nombre de 12 titulaires et 12 suppléants.

- Ludovic BADIQUE 130 chemin sur l'étang
- Marie-Laure BESANÇON 510 rue de danjoutin
- Gérard BOURQUARD 83 rue de chèvremont
- Jimmy BOURQUARD 594, rue de Brebotte
- Agnès DARDAINE 53, rue des saints Près
- Christophe DELAGRANGE 75, rue du Lt Muller
- Henriette DONTAIL 98 chemin sur l'étang
- Nathalie GRISEY 54 chemin sur l'étang
- Régis GROSVERNIER 9 route de novillard
- Hervé JEANPERRIN 211 chemin du chatus
- Jean JUSRET 467, rue des chenvieres
- Nelly LAILY 71 rue de chèvremont
- Adeline LIONNE 467,rue des chenevieres
- Pierre LORRAIN 421, rue de Novillard
- Jean-Daniel NARDIN 98 rue de charmois
- Michel NICOLIER 94 chemin du chatu
- Jacques ŒUVRARD 286 rue de charmois
- Chistophe ŒUVRARD rue de Danjoutin
- David OSSANT 55, rue des Longerois
- Paulette QUERENGHI 110 chemin du chatus
- Amar SAHRAOUI 709, rue de Brebotte
- Claude VAUDREY 1035 rue de danjoutin
- Elisabeth VIELLARD 1 rue du Canal à Méziré
- Christian VINEZ 27 rue du Lieutenant Muller

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de :
Désigner les membres proposés comme Commissaires à la Commission Communales des Impôts Directs.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

7. Rétrocession rue des vergers

Carré de l'habitat a proposé à la commune de Vézelois de rétrocéder la voirie située impasse des Vergers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- Approuve la rétrocession de la Voirie située impasse des Vergers.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférents à la rétrocession.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

8. Nomination régisseur Alambic

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, Monsieur le Maire de Vézelois explique qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux régisseurs de la « recette de l'alambic communal ».

Monsieur le Maire propose :
- Monsieur Anthony BADIQUE, domicilié au 109 rue de Novillard à Vézelois est proposé comme régisseur titulaire
- Monsieur Christophe DELAGRANGE domicilié au 75 rue du lieutenant Muller à Vézelois est proposé comme régisseur suppléant
- Monsieur Anthony BADIQUE est nommé régisseur titulaire de la régie de distillation de l'alambic de Vézelois. Il ne prend pas part au vote.
- Monsieur Christophe DELAGRANGE est nommé régisseur suppléant de la régie de distillation de l'alambic de Vézelois. Il ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

9. Retrait de l'acte n°14/2020 *(indemnités de fonction des adjoints au maire)* + annulation et remplacement de la délibération n° 16/2020

Monsieur le Maire explique que la délibération N°14/2020 ayant pour objet l'octroi des indemnités de fonction aux adjoints au maire à titre rétroactif au 1er janvier 2020 fait l'objet d'un recours gracieux. Il convient de respecter les remarques de la Préfecture suite au contrôle de légalité.

Ainsi, il convient d'effectuer un retrait de l'acte car les délibérations relatives aux indemnités ne peuvent pas produire d'effet rétroactif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer :
- Un retrait de la délibération N°14/2020.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;
Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints, ;
Vu les arrêtés municipaux en date du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés
par la loi ;
Considérant que pour une commune de 971 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 40.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
Considérant que pour une commune de 971 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de Fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint :10.7% de l'indice brut termina l de la fonction publique autres adjoints : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que cette décision prendra effet à la date de transmission auprès du représentant de l'État dans l'arrondissement.
- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Indemnités de fonction des élus de la commune de Vézelois

Nom et prénom	Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Roland JACQUEMIN	Maire	40.3%
Nicole DARCOT	1er adjoint au Maire	10.7%
Éric VARNEROT	2ème adjointe au Maire	10.7%
Robert DEMOULIN	3ème adjoint au Maire	10.7%
Jimmy BOURQUARD	4ème adjoint au maire	10.7%

Résultat du vote : 9 pour, 5 abstentions, 0 contre

11. PLU

- Accord sur mise à jou r du PLU suite au permis de construire
- Décision de ne pas représenter le dossier pour le projet d'élevage GROSSEHENNY

12. Nettoyage et entretien des cours d'eau

En attente de rendez-vous avec la police des eaux

13. Horaires de tonte

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h • 14h30 à 19h30
Samedi : 9hà 12h • 14h à 19h

Interdit les dimanches et jours fériés

TOUTES NUISANCES SONORES DIURNES ET NOCTURNES SONT PROSCRITES SOUS PEINE D'AMENDES

14. Travaux

- Travaux devant la boulangerie
- Travaux rue de Novillard

15. Cession portion chemin comprise entre les parcelles ZB 181 ET ZB 149 (ZB 77)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association foncière de Vézelois a décidé d'effectuer une cession à la municipalité de Vézelois. Il s'agit de la portion de chemin comprise entre les parcelles ZB 181 et ZB149 (ancienne ZB 77) incluse.

Le Conseil Municpal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- D'accepter la cession en faveur de la commune de la portion de chemin comprise entre les parcelles ZB 181 et ZB149 (ancienne ZB 77) incluse
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette donation.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

16. Mise à disposition parcelle ZB 76

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa compétence voirie, la commune de VEZELOIS doit aménager les voies de la commune pour permettre notamment leur accessibilité aux différents services publics.

Ainsi, les camions de collecte des déchets ménagers ne peuvent actuellement accéder à la voie dénommée « chemin de l'Étang » car celle-ci est trop étroite pour permettre aux véhicules de collecter les bacs en porte-à-porte du fait qu'ils ne peuvent faire demi-tour en bout de rue et ont interdiction de reculer pour des raisons tenant à la sécurité.

C'est pourquoi la commune, afin de supprimer le point de regroupement installé en entrée d'impasse qui est source de nuisances pour les riverains, a trouvé un accord avec le propriétaire, pour aménager un emplacement empierré.

Une convention est nécessaire pour définir les engagements respectifs des Parties dans le cadre de leur accord portant sur la mise à disposition de la parcelle de terrain cadastrée ZB 76 – chemin de l'Etang - sise à VEZELOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise monsieur le Maire à gérer les aménagements de la voirie
- À signer la convention et tout document afférent à la gestion de cette situation.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

17. Cadeaux anniversaire de mariage

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il souhaite offrir un cadeau pour l'anniversaire de Mariage pour les 50 ans ou 60 ans en faveur des administrés de Vézelois.
Il propose de leur offrir un cadeau d'une valeur de 50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise l'achat de cadeaux d'une valeur de 50€ pour les 50 ans ou 60 ans de mariage.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

13. Questions diverses

-

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45 •

VENDREDI 11 SEPTEMBRE

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
Anthony BADIQUE	X			
Jimmy BOURQUARD	X			
Agnès DARDAINE	X			
Nicole DARCOT	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN			X	R. JACQUEMIN
Hélène GAUTHIER	X			
Roland JACQUEMIN	X			
Hervé JEANPERRIN	X			
Adeline LIONNE	X			
Michelle MAGRIS	X			
Amar SAHRAOUI	X			
Éric VARNEROT	X			
Agnès TAINA	X			
Éric VARNEROT	X			
Christian VINEZ	X			

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 14 • Nombre de voix délibératives : 15

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Agnès DARDAINE a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 7 juillet 2020.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Mise en place ILLIWAP

Bon départ.
Communication dans le prochain VEZBOOK.
Demande aux élus de communiquer.

4. Le PLU

Retour du cabinet RUEZ
2.5 Hectares à garder :
Néolia avec un propriétaire de Danjoutin
En attente d'évacuation des eaux usées rue des chenevières
PLU : échéance octobre PADD
EN ATTENTE

5. Le Personnel

SUPPRESSION ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a compétence en matière d'emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
En raison de la réorganisation des services par la nouvelle municipalité, il convient de se prononcer sur la suppression à partir du 1er octobre 2020 d'un emploi d'adjoint d'animation principal territorial de 2ème classe sur la base d'un temps complet de 6.15/35 heures par semaine.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Accepte la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal territorial de 2ème classe sur la base d'un temps non complet de 6.15/35 heures par semaine et ce à compter du 1er octobre 2020.

Résultat du vote : 8 pour, 1 abstention, 6 contres

SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF À HAUTEUR DE 30.5 H/ SEMAINE ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À HAUTEUR DE 35 H/SEMAINE

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a compétence en matière d'emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
En raison de la réorganisation des services, il convient de se prononcer sur la suppression à partir du 1er octobre 2020 d'un emploi d'adjoint administratif sur la base d'un temps non complet de 30.5/35 Heures par semaine et la création d'un emploi d'adjoint administratif sur la base d'un temps complet de 35/35 heures par semaine à partir du 1er octobre 2020.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte la suppression d'un emploi d'un adjoint administratif territorial au 1er octobre 2020, sur la base d'un temps non complet de 30.5/ 35 heures hebdomadaires,
- Crée à l'organigramme du personnel permanent un emploi d'un adjoint administratif sur la base d'un temps complet de 35/ 35 heures hebdomadaires à partir du 1er octobre 2020
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, 4 contres

Florence doit suivre une formation
Plan de formation pour acquérir des compétences pour ce poste

6. La rentrée : école et périscolaire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les tarifs du périscolaire du mercredi à partir de septembre 2020. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas *(9h à 17 h)* : 13€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 14 € (*allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 15€ *(non allocataire)*
- La journée avec sortie pédagogique : 15 € *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 16€ *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 17€ *(non allocataire)*
- ½ Journée avec repas : 6.50€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 7€ *(allocataire CAF tranche QF de 1000 € et plus)* et 7.50 € *(non allocataire)*
- ½ Journée sans repas : 4.50€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 5€ *(allocataire CAF tranche QF de 100 0€ et plus)* et 5.50 € *(non allocataire)*
- ½ journée avec sortie pédagogique avec repas : 7.50 € *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€)* ; 8 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus)* et 8.50 € *(non allocataire)*
- ½ journée avec sortie pédagogique sans repas : 5.50 € *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000 €)* ; 6€ *(allocataire CAF tranche QF de 1000 € et plus)* et 7€ *(allocataire CAF tranche QF de 1000 € et plus)* et 7€ *(non allocataire)*
- Pour les extérieurs + 2 € la journée et 1.50 € la ½ journée.
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18h : 1.75€ *(allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000 €)* ; 2 € *(allocataire CAF tranche QF de 1000 € et plus)* et 2.50€ *(non allocataire)*
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le périscolaire 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Résultat du vote : 15 pour, abstention, contre

ÉCOLE : la rentrée s'est bien passée – bon effectif – bonne ambiance
PERISCOLAIRE : effectif très important matin et soir . Quota de personnel adapté à effectif
RESTAURATION SCOLAIRE : effectif très important. Maxi 79 élèves atteints – voir avec SODEXO pourquoi livraison froide – étudier la possibilité de 2 services afin de limiter les gros groupes.

7. Retours du questionnaire

- Voirie - éducation *(école)* - sécurité *(vitesse, sonore…)* préoccupations principales
- Télécom : fibre installée – contact opérateur à effectuer
- Problème de réseau téléphone – voir pour une installation d'antennes 4G *(4 opérateurs)* localisées sur le (*château d'eau)*

8. Les Travaux

Devis en étude – emprunt en étude avec beaucoup de réserves *(maxi 35 000.00 €)*

- Réaménagement rue de charmois
- Entrée rue de Danjoutin
- Macadam sur le trottoir entre chez Mr BADIQUE et Mr CORNEILLE
- Moteur de la cloche médiane de l'église + contacteur
- Aires de retournement pour les camions poubelles
- Problème de chauffage SMA/ÉCOLE+ ANCIENNE ÉCOLE *(étude à déposer avant le 15 septembre)* réponse pour subvention pour le 30 septembre 2020

9. La Forêt

- Problème accord verbal avec ancien conseil et certains citoyens
- Plus de passe-droit
- Pas d'affouage cette année – Venir en mairie en cas de demande

10. Gestion de la "Vézeloise"

- Ouverture lundi 14 septembre pour toutes les associations
- Planning avec calcul des heures/associations
- Convention avec associations/mairie
- COVID : règles en vigueur *(pas de vestiaires)* gel à l'entrée

11. Questions diverses

CCAS repas des anciens prévu fin janvier 2021 si la situation sanitaire ne le permet pas, colis à la place du repas.

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h28 •

MARDI 13 OCTOBRE

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
Anthony BADIQUE	X			
Jimmy BOURQUARD	X			
Agnès DARDAINE	X			
Nicole DARCOT	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Hélène GAUTHIER	X			
Roland JACQUEMIN	X			
Hervé JEANPERRIN	X			

Adeline LIONNE	**X**			
Michelle MAGRIS	**X**			
Amar SAHRAOUI	**X**			
Éric VARNEROT	**X**			
Agnès TAINA	**X**			
Éric VARNEROT	**X**			
Christian VINEZ	**X**			

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 15 • Nombre de voix délibératives : 15
Arrivée de Madame Agnès DARDAINE à 20H10

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Nicole DARCOT a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 7 juillet 2020.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Le PLU- PLUI

Monsieur le maire expose que conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les communautés d'agglomération et communautés de communes se sont vues transférer automatiquement la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », à compter du 27 mars 2017.

Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposaient.

Les communes ayant utilisé ce mécanisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort n'a pas bénéficié de ce transfert automatique.

Cependant, la loi a instauré une autre hypothèse de transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2021.

Il y a donc lieu de prendre position à nouveau sur ce transfert.
Vu l'article 136 (II) de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,
Vu les statuts de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA),
Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales;
Vu le Plan Local Urbanisme de la commune

Considérant que Grand Belfort Communauté d'Agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 27 mars 2017, elle le deviendra de plein droit « au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire » soit à compter du 1er janvier 2021.

Considérant que les communes peuvent une nouvelle fois s'opposer à ce transfert grâce à une

minorité de blocage (au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population) dans les trois mois précédant la date du 1er janvier 2021.

Considérant que la commune de Vézelois estime qu'il apparait prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Considérant qu'un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents : décide - de s'opposer au transfert au 1er janvier 2021 à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Vu la complexité de l'entente avec les différentes communes, il est peu souhaitable que la commune de Vézelois adhère. Notre PLU est en voie de finalisation et l'ensemble du conseil Municipal désire garder la main.

4. Point sur Le Personnel

Le Maire explique que la commune de Vézelois souhaite former son personnel mise à disposition par le service de remplacement du CDG90. Il s'agit de la « sensibilisation aux règles de balisage de chantier ». Pour ce faire, une convention de formation entre la commune de Vézelois et le centre de gestion devra être signée.

Au titre de la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion n°2020-07 du 06 mars 2020, il est proposé aux collectivités d'inscrire leurs agents sur des formations relatives à la prévention des risques professionnels dispensé par le service de prévention hygiène et sécurité.
Ainsi, il est établi une convention entre les collectivités et le centre de gestion pour définir les modalités d'organisation de ces formations.

La formation est destinée à tous les agents désignés par la collectivité quel que soit leur statut.
La formation a pour objectif de faire connaître les conditions de réalisation de la signalisation des chantiers aux abords de la voirie.
Le coût de la formation s'élève à 36 € par agent.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Les employés municipaux : Sonia est inscrite pour cette formation
- Colette BADIQUE doit prendre sa retraite en fin d'année.
- On doit faire appel à candidature pour la remplacer (revoir le nombre d'heures).

5. Les travaux

Le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les travaux de voirie. Il est opportun de recourir à un emprunt.
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,
- Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant : 35 000€ Durée : 9 ans Taux fixe : 0.40 % Périodicité : trimestriel : 994.50€ Frais et commissions : 100€ Coût total prêt : 754.00€

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

M. Le Maire explique que la commune de Vézelois et la commune de Danjoutin souhaitent se prêter du matériel technique non roulant.
Pour ce faire, une convention de partenariat devra être signée.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussion :

- Décide d'accepter le prêt de matériel avec la commune de DANJOUTIN ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : 10 pour, 3 abstentions, 2 contre

6. Modification délibération impasse des vergers

Carré de l'habitat a proposé à la commune de Vézelois de lui rétrocéder la voirie située impasse des Vergers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve la rétrocession de la parcelle AA n°10 et 36 par Territoire Habitat située impasse des Vergers. (cf plan joint)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la rétrocession.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

7. Révision loyer pour les logements de la cure

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des mouvements de locataires et d'une demande d'une locataire pour les logements situés au 99 rue de l'école à Vézelois, une révision du montant de ces loyers serait souhaitable. Les logements concernés sont les suivants :

- 1 de type T2 au 1er étage ayant une surface habitable de 57 m2 pour un loyer mensuel de 400€ au lieu de 390€;
- 1 de type T3 au 1er étage ayant une surface habitable de 65 m2 pour un loyer mensuel de 490€ à l'origine du bail; La locataire souhaite revenir à ce montant au lieu de 508.13€ soit une baisse de son loyer de 18.13€

La durée du bail : 6 ans avec tacite reconduction.

Le prix de la location sera payé mensuellement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son président :

- Accepte la modification du loyer type T2 ayant une surface habitable de 57m^2 pour un loyer mensuel de 400€ au lieu de 390€;
- Refuse la modification du loyer pour le logement de type T3 au 1er étage ayant une surface habitable de 65m^2
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de bail et à signer toutes les pièces nécessaires aux locations.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

8. Cimetière

Monsieur Robert DEMOULIN explique :

- L'herbe semée commence à pousser. Le responsable de l'entreprise a eu rendez-vous pour constater que les travaux n'étaient pas conformes à ce qui était prévu. La réfection est en cours.
- Les arbres de Monsieur MOUGIN poussent sur le mur du cimetière. On va le contacter pour qu'il coupe les arbres, sinon on lui proposera l'achat de son terrain.
- Columbarium : Il ne reste presque plus beaucoup de places. Il faudrait prévoir de l'agrandir sur l'arrière.

9. La forêt

L'affouage : cette année, il y aurait 13 lots qui n'ont jamais été attribués.
3 personnes sont inscrites en mairie.
Monsieur Christian MALOUVET est inscrit dans la commission forêt et est en retard dans son travail de nettoyage de la forêt. Il a jusqu'à fin mai pour sortir le bois.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le prix de l'affouage comme suit :

- 7.50€ pour les 20 premiers stères et 15 € le stère pour les stères supplémentaires pour les habitants de la commune après acquittement d'un droit d'accès de 10 €.
- En cas de non réalisation de l'affouage, cette somme (droit d'accès) reste acquise à la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussion :

- Décide de fixer le prix à 7.50€ pour les 20 premiers stères et 15€ le stère pour les stères supplémentaires pour les habitants de la commune après acquittement d'un droit d'accès de 10€.
- En cas de non réalisation de l'affouage, cette somme (droit d'accès) reste acquise à la commune.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Ventes de bois : ventes de juillet et septembre non vendues. L'ONF va présenter la vente 2021.

Adhésion PEFC :
Monsieur le Maire expose la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la Gestion Durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
1. Décide de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :

- Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- Signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1/ 2016 ;
- S'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1/ 2016 ;
- S'engageant à honorer les frais d'adhésion fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans ; Signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- Respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci., le coût résiduel pour la commune est de 0.055€/ha/an (0.0275€/ha/an pour une forêt non productive).

2. Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de son adhésion à PEFC;

3. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

10. Les Lagunes

M. Le Maire a proposé au Grand Belfort de nous céder les lagunes. Le Grand Belfort va remettre une pompe. Il s'engage à les entretenir.
Il y a trop d'eaux pluviales qui se mélangent aux eaux usées, ce qui provoque un dysfonctionnement de la station.
Le grand Belfort refuse de céder les lagunes à la commune.

11. Gestion de la "Vézeloise" délibération tarification

Le Maire rappelle au conseil municipal que la salle multi activités « La Vézeloise » est utilisée pour des activités sportives, artistiques ou autres par des associations. Il demande aux membres du conseil municipal de déterminer un coût horaire pour compenser les frais de fonctionnement occasionnés lors de l'utilisation de cette salle.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussions :
- Décide de fixer le coût horaire à 4.50€ :
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 2 contre

Location des extérieurs : obligation de passer en régie. Donc, on laisse la salle aux associations.
Problème de nettoyage à la SMA à régler.

12. Murmures de la Praille

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs relatifs à l'insertion d'une publicité dans le bulletin annuel municipal « Les Murmures de la Praille ».

Il propose de fixer les tarifs comme suit :
1 page A4 : 135 € au lieu de 122€ • ½ page A4 : 85 € au lieu de 76 • ¼ de page A4 : 55€ au lieu de 46€

Le conseil municipal, après avoir délibéré :
Approuve les tarifs suivants :
1 page A4 : 135 € au lieu de 122€ • ½ page A4 : 85 € au lieu de 76 • ¼ de page A4 : 55€ au lieu de 46€

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

13. Questions diverses

- Stationnement rue des sapins et impasse des vergers : Suite aux problèmes de stationnements, il est décidé d'apposer un panneau interdiction de stationner sur les trottoirs, avec les conséquences qui en découlent *(verbalisation et ou enlèvement des véhicules par la fourrière)*.
- Modification de tracés chantier MARCHUT : On attend le retour de NEOLIA pour implantation de collecteurs eaux usées.
- Madame Françoise RIGONI rue du lieutenant Muller désire acheter 75 m2 appartenant à la commune *(fait partie d'un chemin qui a disparu à cause des ventes de terrain successives !)*.
- Parcelle 507-508 Le Maire désire acheter ces parcelles à côté du cimetière : valeur terrain agricole *(6 ares)*

- Problème Nadine BESANÇON : problème d'une fenêtre soupirail vertical pour le garage *(en accord avec le PLU !)* et non horizontal. Elle veut acheter une partie des parcelles appartenant à Monsieur François BRINGARD pour permettre la construction d'un garage. En conséquence de quoi, le sentier communal doit être déplacé. Les différents bornages seront à ses frais.
- Subvention 2 S2C obtenue : 1870€. Il s'agit d'une aide pour soutenir l'accueil des enfants par la municipalité pendant la crise sanitaire.

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10 •

MARDI 10 NOVEMBRE

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
Anthony BADIQUE	X			
Jimmy BOURQUARD	X			
Agnès DARDAINE	X			
Nicole DARCOT	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Hélène GAUTHIER			X	J. BOURQUARD
Roland JACQUEMIN	X			
Hervé JEANPERRIN	X			
Adeline LIONNE			X	
Michelle MAGRIS			X	
Amar SAHRAOUI			X	
Éric VARNEROT	X			
Agnès TAINA	X			
Éric VARNEROT	X			
Christian VINEZ			X	M. MAGRIS

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 11 • Nombre de voix délibératives : 13

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christophe DELAGRANGE a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 13 Octobre 2020. Dans le compte rendu, rubrique questions diverses achat terrain Madame Françoise RIGONI, il faut supprimer la phrase *(fait partie d'un chemin qui a disparu à cause des ventes de terrains successives)*.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

3. La Forêt

ÉTAT ASSIETTE 2021 :

Vu le Code forestier,

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Vézelois, d'une surface de 268 hectares étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 18 mars 2004. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiver sité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;
Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2021 ;
Considérant l'avis du conseil consultatif formulé lors de sa réunion du.

ASSIETTE DES COUPES POUR L'EXERCICE 2021

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2021, l'état d'assiette des coupes en futaie affouagère comme suit :

Proposition ONF :

- Parcelle 3a : amélioration sur 6.20ha pour 200m^3
- Parcelle 22a : amélioration sur 8.94ha pour 300m^3
- Parcelle 9r1 : régénération ensemencement sur 3.40 ha pour 170m^3
- Parcelle 12r2 : : régénération ensemencement sur 5ha13 pour 250m^3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☐ Approuve l'état d'assiette des coupes 2021 dans sa totalité en futaie affouagère.
☑ Approuve l'état d'assiette des coupes 2021 en ne retenant pas les coupes suivantes :

- Parcelle 3a : amélioration sur 6.20ha pour 200m^3 *(bloc et sur pied)*
- Parcelle 22a : amélioration sur 8.94ha pour 300m^3 *(futaies affouagères)*

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

TARIF AFFOUAGE 2020-2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le prix de l'affouage comme suit :

- 170€ pour les 20 stères de la parcelle pour les habitants de la commune après acquittement d'un droit d'accès de 10 €.
- En cas de non réalisation de l'affouage, cette somme *(droit d'accès)* reste acquise à la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussion :

- Décide de fixer le prix à 170 € pour les 20 stères de la parcelle pour les habitants de la commune après acquittement d'un droit d'accès de 10 €.
- En cas de non réalisation de l'affouage, cette somme *(droit d'accès)* reste acquise à la commune.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

4. Le budget : point sur le Budget et décision modificative

L'an DEUX MIL VINGT, le 10 NOVEMBRE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de M.ROLAND JACQUEMIN, Maire.

Objet : Réajustement du budget : au niveau du fonctionnement transferts entre chapitre du 11 vers le chapitre 12 et le chapitre 65.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achat presta° service sauf terra	3 000.00 €	
D 60621 : Combustibles	5 500.00 €	
D 60633 : F. de voirie	2 500.00 €	
D 615231 : Voirie	2 000.00 €	
D 6247 : Transp.collectifs	3 000.00 €	
D 6282 : Frais de gardiennage	500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**16 500.00 €**	
D 6218 : Autre personnel extérieur		15 500.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		**15 500.00 €**
D 6531 : Indemnités élus		1 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		**1 000.00 €**

Signataires :

BADIQUE Anthony	
BOURQUARD Jimmy	
DARCOT Nicole	
DARDAINE Agnès	
DELAGRANGE Christophe	
DEMOULIN Robert	
GAUTHIER Hélène	
JACQUEMIN Roland	
JEANPERRIN Hervé	
LIONNE Adeline	
MAGRIS Michèle	
SAHRAOUI Amar	
TAINA Agnès	
VARNEROT Eric	
VINEZ Christian	

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Les travaux

- SMTC : 2 quais bus PMR
- Aires de retournement : Début des travaux fin novembre début décembre – rue de Charmois
- Devis pour changement éclairage public en LED *(17 989 €)* en fonction des subventions *(Territoire d'énergie)*

6. Cimetière *(achat terrains)*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat de terrains situés en section B n° 507 et 508 d'une superficie de 6.13 ares *(plan joint)* et l'Achat également de la parcelle 505 d'une superficie de 19. 26 ares *(plan joint)*.

Ainsi les terrains section B n° 507 et 508 d'une superficie globale de 6.13 ares seront achetés au prix de 245.20€ avec en paiement supplémentaire les frais d'acte.
De plus, la parcelle 505 d'une superficie de 19. 26 ares sera acheté au prix de 600€ avec en paiement supplémentaire les frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :
DÉCIDE : d'acheter les terrains situés en section B n° 507 et 508 d'une superficie globale de 6.13 ares pour un montant de 245.20€ avec en paiement supplémentaire les frais d'acte.
Ainsi que la parcelle 505 d'une superficie de 19. 26 ares sera acheté au prix de 600€ avec en paiement supplémentaire les frais d'acte également.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces acquisitions.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

7. Organisation des cérémonies

- Cérémonie du 11 novembre à 11h15 au monument aux morts avec les membres du conseil et les anciens combattants
- Pas de vœux du Maire début 2021

8. Perspective pour 2021 et les années suivantes

- Sécurisation rue de Brebotte *(feux)*
- Sécurisation rue de Meroux *(feux intersection rue de Meroux/rue des Longerois et Charmois)*
- Réfection des portes de l'église
- Aménagement de la médiathèque
- Réfection des enrobés *(rue de l'étang, rue du Lt Muller, rue des Chenevières)*
- Aménagement rue traversière
- Réfection des 2 logements au-dessus de la vieille école.
- Réfection de la mairie.
- Atelier communal
- City pour les enfants
- Réfection intérieur/extérieur de la mairie
- Nettoyage des trottoirs
- Columbarium
- Digue de l'étang de la commune
- Véhicules communaux
- Comblement des fossés rue de Brebotte
- Comblement des fossés rue de Danjoutin
- Aire de retournement pour bus avec quai devant chez Vaudrey + aménagements du trottoir rue de Danjoutin devant chez Rollin
- Eclairage public – passage en LED
- Abris bus rue de Meroux et rue de Chèvremont
- Arboretum 2
- Aire de retournement poubelles au bout du stratégique à droite de la dernière maison coté champ

9. Questions diverses

- Rénovation des cloches de l'église *(travaux commandés)* en attente de recevoir les pièces.
- Périscolaire du mercredi en moyenne 14 enfants à ce jour

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h •

JEUDI 10 DÉCEMBRE

M. le Maire déclare la séance ouverte à 10H30

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14 dont une procuration émanant d'Anthony BADIQUE donnée à Jimmy BOURQUARD

Nombre de voix délibératives : 15

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Robert DEMOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Les travaux : avancement en cours

- 3 aires de retournement réalisées (chemin sur l'Étang, Rue de Charmois et chemin du stratégique)
- Trottoirs : croisement rue de Danjoutin et Rue de Meroux réalisés
- Busage rue de Charmois : presque fini
- Hôtel à hirondelles presque fini
- Moteur de la cloche centrale et marteau à l'église changés

4. Cimetière : Zone à déchets de végétaux

La commune a mis en place une zone de déchets pour végétaux au fond du cimetière afin de séparer ceux-ci des bacs et des pots plastique.

5. Murmure de la Praille et point sur la communication

M. Le maire présente la maquette pour approbation.

6. Perspective 2021

- 2 quais bus pour les personnes handicapées prévus
- Sécurisation rue de Brebotte (feux, …)
- Eclairage public (toutes les rues de la commune passeront en LED)
- Création d'abri bus (Rue de Meroux et Rue de Chèvremont)

7. Départ en retraite de Colette BADIQUE

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'une ATSEM va partir en retraite.
Il propose de lui offrir un cadeau pour son investissement auprès des enfants et de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
- autorise l'achat de cadeaux d'une valeur de 700 € pour le départ en retraite d'une ATSEM.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget

8. Délibération gardes champêtres

Les gardes champêtres, service du Grand Belfort, exercent une mission de police générale et des missions spéciales pour le compte des collectivités qui font le choix d'adhérer à ce service moyennant cotisation.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire au conseil municipal au sujet du renouvellement de l'adhésion à ce service, celui-ci se prononce contre.

Résultat du vote : 0 pour, 1 abstention, 14 contre

9. Point sur le PLU

Eric VARNEROT explique au conseil Municipal les transactions menées avec NEOLIA pour le lotissement rue des Chenevières. La commune doit prendre en charge l'évacuation des eaux usées. Chiffrage en cours.

10. Point sur le périscolaire

Avec 14 enfants en moyenne, l'objectif de remplissage est pratiquement atteint le mercredi.

11. Questions diverses

L'association colchique a pris contact avec M. Sahraoui afin de proposer un service gratuit de veille téléphonique, destiné à lutter contre l'isolement de certaines personnes âgées sans famille ou en l'absence de cette dernière.
La commission CCAS va se rapprocher de Colchique afin d'avoir des précisions.

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 •

Prochain conseil le jeudi 14 Janvier 2021

ÉTAT-CIVIL 2020 **MARIAGES**

18 juillet **MOCQUET Jonathan EGLOFF Cynthia** *555, rue de Danjoutin VEZELOIS*
25 juillet **AYMOZ Christophe GAUTHIER Aurélie** *287, rue de Novillard VEZELOIS*
5 août **CORTINOVIS Maxime BOUCARD Alicia** *502, rue de Novillard VEZELOIS*
12 septembre **PE Stéphane MALOUVET Corinne** *102, Chemin du Prairot VEZELOIS*
17 octobre **LOUIS Aymeric SIGAUD Gaëlle** *304, rue de Brebotte VEZELOIS*

ÉTAT-CIVIL 2020 **NAISSANCES**

3 janvier **MENOUX Tim** *145, rue de Brebotte VEZELOIS* MENOUX Éric LEHMANN Émilie
10 janvier **PELIER Mia** *391, rue des Chenevières VEZELOIS* PELIER Léo FOERSTER Virginie
30 mars **STROEYMEYT Lexie** *76, Chemin du Prairot VEZELOIS* STROEYMEYT Pierre JUIN Flore
27avril **VALLON Giullian** *97, Chelin du Châtus VEZELOIS* VALLON Arnaud COLLARD Johanna
12 mai **MOUGEY Timéo** *304, rue de Brebotte VEZELOIS* MOUGEY Adrien MARKARIAN Lucie
22 mai **MARCHISET Giulia,** *189, rue de Brebotte VEZELOIS* MARCHISET William LAMARRE Morgane
28juin **MAUGERY Mathis** *350, rue de chèvremont VEZELOIS* MAUGERY Julien BERRA Lucile
14 juillet **MADALLA Capucine** *325, rue de Brebotte VEZELOIS* MADALLA Jérémy GILLET Cécile
4 octobre **PEREIRA Carla** *99, rue de l'ecole VEZELOIS* PEREIRA Damien VOURIOT Sandra
16 octobre **DOSSOU Mayron** *377, rue de Danjoutin VEZELOIS* DOSSOU Axel BONGEOT Joddy
18 octobre **FERBER Adem** *161, chemin sur l'etang VEZELOIS* FERBER Ghachem BERTUZZI Aurélie
25 octobre **CHAFFEL Louise** *14, rue de la Praille VEZELOIS* CHAFFEL Stéphane MONNOYEUR Camille

ÉTAT-CIVIL 2020 **DÉCÈS**

MAGNI Daniel *58, rue des Longerois VEZELOIS* 15/01/2020 **73 ANS**
BOUCARD Claude *1003 rue de Brebotte VEZELOIS* 24/03/2020 **74 ANS**
TOUSSAINT IRENE *6, rue de la Praille VEZELOIS* 17/05/2020 **92 ANS**
VAGINAY Michel *1165, rue de Danjoutin VEZELOIS* 20/05/2020 **78 ANS**
BERMON Roger *330, rue de Meroux VEZELOIS* 29/05/2020 **88 ANS**
BERMON Jean-Louis *213, rue de Danjoutin VEZELOIS* 30/05/2020 **73 ANS**
GAUTHIER Claude *66, chemin du Châtus VEZELOIS* 21/06/2020 **85 ANS**
GIRARD Yvan *73, rue des Chenevières VEZELOIS* 10/08/2020 **65 ANS**
SUZAN Michèle *184, rue de Danjoutin VEZELOIS* 24/10/2020 **75 ANS**

BOULANGERIE - PÂTISSERIE

CHAPUIS-JACQUIER

Philippe et Pierre

142, Rue Brebotte à VÉZELOIS

☎03 84 58 61 56

FQB
FILIÈRE QUALITÉ BANETTE

Nos horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi
de *6h30* à *12h30* et de *15h30* à *19h00*
Samedi de *7h00* à *13h00*
Dimanche de *7h00* à *12h00*

BANETTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CONSULTATIF
FORÊT COMMUNALE DE VÉZELOIS

Au vu de la situation sanitaire préoccupante liée à la COVID 19, nous n'avons pas pu réunir la commission forêt cette année.
Nous espérons que pour 2021, la situation s'améliore et que nous pourrons enfin nous rencontrer pour échanger.

ASSIETTE DES COUPES PRÉVUES À L'AMÉNAGEMENT POUR 2021

Parcelle 3a, coupe d'amélioration sur 6,20 ha avec un volume prévisionnel de 200m3. Vente en bloc et sur pied
Parcelle 22a, coupe d'amélioration sur 8,94 ha avec un volume prévisionnel de 300m3. Vente en futaies affouagères.
Parcelle 9r1, coupe de régénération sur 3,4 ha avec un volume prévisionnel de 170m3. Vente en bloc et sur pied
Parcelle 12r2, coupe de régénération sur 5,13 ha avec un volume prévisionnel de 250m3. Vente en bloc et sur pied

Le choix des travaux pour 2021 a été validé lors du conseil municipal le mardi 10 novembre 2020.

VENTES RÉALISÉES EN 2020.

Cette année, 2 ventes de bois sur notre commune ont été proposées :
18 juillet 2020, une vente non prévue au calendrier parcelle 20 et 26, sur une superficie de 14ha, du fait que les arbres sont attaqués par les scolytes. Il y avait environ 261m3 de bois proposés.

4 septembre 2020, une vente prévue au calendrier pour une coupe d'amélioration parcelle 7a, sur une superficie de 9,28 ha. Environ 237m3 de bois étaient proposés.

Au vu de la situation sanitaire et du retard des entreprises concernant les travaux forestiers, les lots n'ont pas trouvé preneur.

Ils seront remis en vente prochainement par l'ONF.

POINT SUR L'AFFOUAGE

L'affouage 2019-2020 était dispersé au sein de la forêt communale. 77 stères de bois ont été façonnés.

Pour 2020-2021, nous avons repris les coupes non attribuées sur les deux dernières années, ce qui nous a permis de faire 13 lots qui seront distribués prochainement.

Pour 2021-2022, les lots seront distribués sur les parcelles 16, 17, 18 afin de terminer le travail d'éclaircissement des années précédentes.

TRAVAUX

Conformément au planning des travaux sylvicoles de l'ONF, le dégagement par bâtonnage des plantations réalisées dans la parcelle 8 en Mars 2019 a été réalisé pour un montant de 1024,80 euros HT.

Reste un second passage à planifier avec l'ONF. Le calendrier de travaux a pris du retard suite au confinement.

DIVERS

- La Fédération Départementales de Chasseurs du Territoire de Belfort souhaite implanter des arbres fruitiers sauvages en forêt.

Cette plantation sera financée à 100% par la FDC 90.

A ce jour, nous attendons de savoir si la commune a été retenue pour effectuer cette plantation mais nous avons d'ores et déjà réfléchi à des endroits potentiellement susceptibles d'accueillir les plants.

CASS'AUTOS
DARTIER

PIECES ET VOITURES D'OCCASIONS

ACHAT - VENTE DE VOITURES ACCIDENTÉES

Route de Chévremont - **90400 VEZELOIS**

03 84 56 05 08

Email : cassautodartier@free.fr

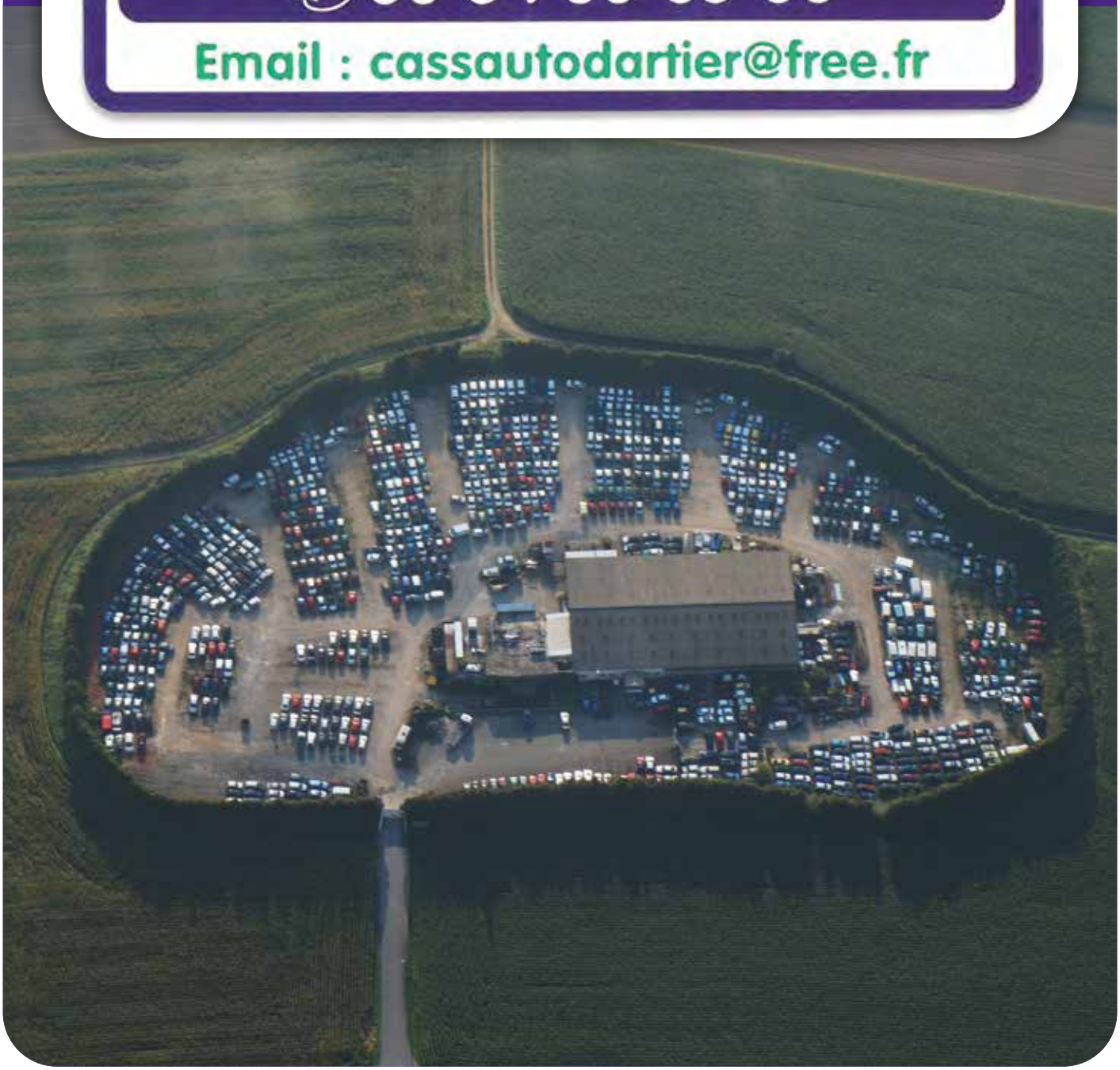

Suivez l'actualité de VÉZELOIS en temps réel avec l'application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1 **Téléchargez l'application illiwap**

Sur votre Google Play (Android)

Sur votre AppStore (iOS)

2 **Recherchez votre commune**

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré

3 **Suivez votre commune**

Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune

Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours

illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement

FRET ENERGY

LA SOLUTION ADAPTÉE À VOS TRANSPORTS

TRANSPORT NATIONAL, INTERNATIONAL, MULTIMODAL, EXPRESS, SPÉCIFIQUE,

POUR VOS LOTS PARTIELS ET COMPLETS

LA SOLUTION ADAPTÉE À VOS TRANSPORTS

Transporteur et Commissionnaire nous avons diversifié notre activité pour répondre à l'ensemble des besoins transports de nos clients.

Nos services :

- Un parc propre : avec des flux réguliers et internationaux
- Express
- Commissionnaire de transport
- Transports exceptionnels
- Stockage
- Transports Spécifiques

Fret Energy vous propose aussi des conseils autour du transport :

- Assurance
- Conseil en douane
- Projet clé main *(manutention/ stockage/ transport)*

Nous pouvons transporter vos marchandises partout grâce à notre réseau de partenaires étendu à l'ensemble de l'Europe, ce qui nous permet d'être réactifs et performants.

Nos Atouts sont :

- la réactivité : prise en charge immédiate de votre demande
- la flexibilité : Notre important réseau de prestataires nous permet de réagir dans les plus brefs délais face aux éventuels aléas
- Distribution : Nous pouvons livrer de 1 à 6 palettes en 24 ou 48 heures partout en France
- Livraison en lots complets ou lots partiels

NOUS CONTACTER

+33 384 577 304 • *sgimenez@fretenergy.fr*
Permanence 24h/24 et 7j/7

1, rue de la Cornette • ZAC des Combottes
25700 VALENTIGNEY

COMMISSION FLEURISSEMENT

Après une période de morosité, d'inquiétude, d'isolement, nous avons décidé d'égayer et d'apporter un peu de « couleur » à notre environnement.

Nous avons orné certaines zones de notre village par un fleurissement coloré, persistant et olfactif.

Je tiens à remercier les membres de la commission ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré pour apporter un peu d'agrément à nos villageois. (Plantation, désherbage, arrosage).

Je remercie beaucoup les gens qui ont désherbé et surtout arrosé les plantations quand il faisait si chaud.

J'espère que vous avez apprécié nos diverses plantations florales, qu'elles vous ont apporté un peu de sérénité, dans ce monde dominé par la crainte et la violence.

Je reste à votre écoute et toutes suggestions seront les bienvenues.

Encore merci à toutes et tous.

Robert DEMOULIN

PHILOR

COMMUNICATION

COMMUNICATION • SITE INTERNET
IMPRIMERIE • SIGNALÉTIQUE

WWW.PHILOR.FR

7, rue du Rhône • **90000 BELFORT** • Tél. **03 84 56 14 86** • Fax **03 70 42 01 14**
Email **contact@philor.fr**

EURL au capital de 10 000€ - RCS Belfort : 442 232 195 – Siret : 442 232 195 000 28 - NAF : 8299Z

CCAS

A quelques jours d'un confinement qui allait changer tellement de choses dans nos vies en cette année 2020, le Repas des Anciens a quand même pu se dérouler le dimanche 11 Mars. Et c'est 84 joyeux participants qui ont ainsi pu se retrouver et partager un bon moment ensemble.

Ce fut le dernier repas opéré par le traiteur Zobenbhuler Père.

Au menu :
Apéro : Kir
Pâté lorrain
Rondin de veau aux girolles
Trou normand à la mirabelle
Dessert : « tottifruiti »
Café et boisson

Encore une fois, Annie Maître a ravi les yeux de tous les convives en misant cette année sur une décoration dans les tons bleus, agrémentée de délicieux petits pots de plantes grasses. Les doyens présents du village ont aussi mis à l'honneur, Mme Hélène Bourquard et Mr Fernand Badiqué ont chacun reçu une petite attention. Le repas a été animé avec beaucoup de succès par « Cadence Musicale » : la piste de danse aura encore été le théâtre de danses de salon et autres joyeusetés parfaitement maîtrisées.

Depuis septembre, nouvelle municipalité oblige, c'est une nouvelle équipe qui s'est formée, soutenue par les conseils avisés de M. Pierre Lorrain, vétéran expérimenté du CCAS.

Un courrier a été envoyé aux plus Anciens afin de leur assurer du soutien de la Mairie et particulièrement des membres du CCAS pendant cette période difficile de crise sanitaire. Il suffit de se signaler en Mairie, une aide leur sera apportée, un lien qui permet de se sentir moins seul.

Courant décembre, le traditionnel colis de Noël sera livré. Le CCAS ayant décidé d'annuler le repas des Anciens version 2021.

En remplacement et ce à titre exceptionnel, le colis de Noël sera distribué aux habitants de plus de 70 ans.

Adeline LIONNE

COMPTOIR DE L'OURS

SPB BELFORT

PEINTURE

DÉCORATION & FINITIONS

MATÉRIEL & OUTILLAGE

REVÊTEMENTS MURAUX

REVÊTEMENTS DE SOL

I.T.E

03 84 21 40 55
Rue Georges Besse, 90000 Belfort

SUIVEZ NOUS

WWW.COMPTOIRDELOURS.FR

Le site internet vezelois.fr contient de nombreuses informations concernant la vie communale. *N'hésitez pas à le parcourir...*

2019-2020

ÉCOLE DE VÉZELOIS

2020 : Une année bien particulière…

Comme tout le monde, l'école n'a pas été épargnée en 2020. La situation sanitaire liée à la covid-19 nous a obligés de fermer les portes à partir du mois de mars.

Dans ce contexte, nous avons mis en place un Environnement Numérique de Travail nous permettant d'assurer une continuité pédagogique, de garder le contact avec les élèves et limiter ainsi les conséquences de ce confinement subit.

Après deux mois particuliers, et le retour des élèves à l'école selon un protocole sanitaire exigeant, l'année scolaire 2019-2020 s'est terminée sur un goût particulier d'inachevé.

En septembre, l'école pouvait reprendre dans un cadre « normal » mais l'exigence des gestes-barrière restait d'actualité.

Dans ce contexte, nous accueillons aujourd'hui 146 enfants provenant de Vézelois, Autrechêne, Meroux-Moval, répartis comme suit :

- Classe de Mme LELOURDY : 11 CM1 – 11 CM2
- Classe de Mme MARCHAL : 11 CE1 – 16 CE2
- Classe de Mme TAINA : 21 CP
- Classe de Mme JACOBS : 28 Grands
- Classe de Mme GADENNE : 21 Moyens
- Classe de M GOEPFERT & Mme EVANGELISTI : 27 Petits

Mmes BAINIER & BADIQUE (ATSEM) suppléent les enseignants pour les classes de Petits – de Moyens et de Grands.

2020 est pour Mme BADIQUE la fin d'une belle carrière d'ATSEM. A la retraite en janvier 2021, elle pourra profiter de son temps et prendre soin d'elle et de sa famille comme elle a su le faire toutes ces années pour les élèves et les enseignants.

Je la remercie pour tous les moments que nous avons partagés en équipe au sein de l'école et lui souhaite une belle et longue retraite.

Marc GOEPFERT
Directeur de l'École Primaire

F3C ENERGIES
Distributeur depuis 1926

ÉLECTRICITÉ
fournisseur d'électricité verte qui finance directement le projet que vous choisissez !
Si vous emménagez, profitez-en pour choisir un fournisseur d'électricité d'impact !
Souscrivez à l'offre sur **www.elecocite.fr**
ou au **06 17 29 65 64**

GnR HORIZON + BIOFREE
- PERFORMANCE - PROTECTION
- CONFORT Excellente stabilité au stockage sur le long terme grâce à l'absence d'EMAG*
- Excellente stabilité à l'oxydation - Forte résistance au froid

-24° TOUTE L'ANNÉE !

* Ester méthylique d'acide gras

Pour tout commande de fuel, granulé de bois, GNR et ADBlue, nous contacter
BAUME LES DAMES | 03 81 84 48 30 | www.f3c-sa.com

DES NOUVELLES DU PÉRISCOLAIRE

LES PRAILLOUX

LE PREMIER CENTRE AÉRÉ :
Il s'est déroulé 1 semaine pendant les vacances de février.
4 animateurs (Manu, Marion, Karine, Muriel) ont accompagné 40 enfants environ.
Le thème choisi : la Banquise.

Les jeux, les activités manuelles et l'animation se sont déroulés sur site, c'est-à-dire dans les locaux du périscolaire (école et SMA) de Vézelois.

Le deuxième :
Il s'est effectué sur une durée de 3 semaines en juillet avec Manu, Marion Karine et Elisa.
Le thème choisi : Les fleurs et les insectes.

Compte-tenu du protocole sanitaire, la nouvelle municipalité, en accord avec les animateurs, a décidé de limiter le nombre d'enfants à 35 et d'éviter les sorties en autocar.

Malgré ces restrictions les enfants se sont réjouis des sorties nombreuses dans le village :
- Visite avec pique-nique au fort
- Construction de cabanes dans les arbres.
- Randonnées pour la découverte de l'environnement
- Monsieur Caille, apiculteur, est venu présenter une ruche et faire goûter son miel.

Rendez-vous est pris pour le prochain Centre aéré de février.

Nicole Darçot

L'année scolaire 2020/2021 a débuté sous le signe du changement.
Changement d'équipe, de locaux, de mobilier...
Un périscolaire presque tout neuf pour accueillir les enfants !

L'ÉQUIPE

Suite au départ de M. Gainnet, c'est moi Priscillia (dite Prissou) qui ai repris les fonctions de directrice du centre de loisirs.
Pour renforcer l'équipe encore en place, je parle bien sûr de Karine et Marion, j'ai recruté deux nouvelles animatrices, Jamila et Blandine.
Cette nouvelle équipe est complétée sur le temps de restauration par Colette, notre Atsem.
En cuisine un nouvel agent a été appelé en renfort pour assurer le double service avec Pascale Laïly. Bienvenue donc à Sabrina qui lui prête main forte.
Un grand merci à Françoise, Florence et Nicole qui viennent partager ce temps de repas avec nous plusieurs jours par semaine.
Si vous souhaitez également prendre part bénévolement au périscolaire sur le temps de midi, n'hésitez à nous contacter, nous vous accueillerons avec plaisir.

LES LOCAUX

Comme je le disais plus haut, un double service a été mis en place depuis la rentrée de septembre.
Autrefois appelé « le patio » cet espace est aujourd'hui la salle de restauration des maternelles (environ 30 enfants). L'ancienne salle de restauration accueille les enfants de primaires (en moyenne 45 enfants).
Les deux groupes prennent leurs repas en même temps, ce qui laisse plus de temps aux maternelles pour prendre leurs repas à leur rythme.

L'ancienne classe de CP a été mise à la disposition du centre de loisirs. Ce nouvel espace est utilisé comme salle d'activités, de temps calme et de jeux libres pour les enfants de primaire. Cela permet d'offrir un accueil plus adapté selon l'âge et donc les besoins et rythmes des enfants.

La salle du périscolaire a également changé de visage.

Grâce notamment au nouveau mobilier, financé par un partenariat avec la CAF, reçu en mars dernier et qui n'avait malheureusement pas pu être exploité à cause du confinement. Un réaménagement complet de la salle offre aussi plus d'espace de jeu.

Nous utilisons également la salle multi activités pour proposer des jeux collectifs, sportifs, ainsi que des ateliers d'initiation tel que la danse (très prisé des enfants).

MERCREDI

Nouveauté de la rentrée, les Prailloux ouvre ses portes le mercredi.
Un planning d'activités est réalisé à chaque période, c'est ainsi que nous avons découvert l'éco-street art ; nous avons aussi repeint l'accès à la passerelle, fait des ateliers scientifiques, de la cuisine, du hockey, un tournoi de badminton…
Accueillis par Marion et moi-même, les enfants sont surtout les acteurs de leur journée.
L'amplitude du mercredi laisse la place à l'improvisation et aux moments conviviaux.

« Que faire de tous ces fruits ? » Allez, on fait une fondue au chocolat pour le goûter.
« Un rayon de soleil ? », partons en balade pour découvrir la nature et rapporter quelques trésors.

Avec un tout petit groupe d'enfants lors des premiers jours d'ouverture, nous avons été ravi de vous accueillir si nombreux pour nos journées Neolaser et Halloween.

PETIT POINT VIRUS

Malgré le contexte sanitaire, nous continuons à vous accueillir aux horaires habituels. Tous les moyens sont mis en oeuvre afin de garantir la sécurité de tous. Malheureusement le Covid limite les actions qui étaient habituellement menées pour participer à la vie de la commune (marché de noël, cérémonies de commémoration…).

Cependant nous souhaitons conserver un maximum de lien social.
Dans ce but, les enfants participent aux fameuses « chasses aux galets ».

Comment faire ? C'est facile ! Tout le monde peut participer. Partout dans le village sont cachés de petits galets décorés au goût de celui ou celle qui le peint. Si vous trouvez un galet, vous pouvez le conserver ou le recacher, ici ou ailleurs. Vous pouvez également le publier sur Facebook sur l'un des groupes « love on the rocks » afin de suivre le voyage de ces petits cailloux.

Profitez également des week-ends end confinés pour créer les vôtres.

Un grand merci et bon courage à tous.

Priscillia Tomezzoli

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES
VÉZELOIS – AUTRECHÊNE

L'A.P.E. c'est une équipe de parents motivés et dynamiques qui oeuvrent tout au long de l'année scolaire pour organiser des actions diverses, dans le but de rendre nos petits écoliers heureux. Tout ceci se traduit par :

- des actions qui permettent de récolter des fonds comme par exemple des ventes de pommes, pommes de terre, fromages, saucisse, tombola de Pâques, colis barbecue …
- ou des actions dans le but de faire plaisir aux enfants des écoles maternelle et primaire comme la venue du Saint Nicolas, le goûter de Noël avec la visite du Père Noël, le spectacle des 3 Chardons pour les petits, les cadeaux individuels de fin d'année, ou encore la kermesse en fin d'année...

Tout ceci ne serait pas possible sans notre équipe de bénévoles donc si vous êtes intéressés pour donner quelques heures de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter à :
apevezelois@gmail.com

meubles
choux

339 rue de Novillard
90400 Vézélois
Tél : 03 84 56 04 88
jf.choux@orange.fr
www.ebenisterie-meubles-choux.fr

PANCHERFRERES
Maraîchers - Horticulteurs
Route de Fontenelle
CHEVREMONT
Plantes à massifs - Fleurs
Plants de légumes
Légumes

Ouvert toute l'année
Vente de légumes
les mercredis et vendredis
de 14h à 18h 30

Vente sur place
Tél.03.84 .21.24.95

ROGER MARTIN
PROFESSION ENTREPRENEUR
Route de Montbéliard
90400 ANDELNANS
Tél. 03 84 21 50 45 *belfort@rogermartinsa.com*

Ensemble,
construisons le Présent
et traçons l'Avenir.

www.rogermartinsa.com

C'était le 1er novembre 1954. Il y a 66 ans...

Ce jour-là, en Algérie, l'autocar qui relie Biskra à Arris arrive dans les gorges de Tighanimine, les plus belles du massif de l'Aurès. A son bord, des paysans qui se rendent au marché, mais aussi le caïd Ben Hadj Sadok qui va rencontrer l'administrateur français pour lui rendre compte de la proclamation du FLN qu'il a reçue. Il y aussi un couple de jeunes instituteurs fraîchement arrivés en Algérie, Guy et Jacqueline **Monnerot**. Ils ont souhaité enseigner aux jeunes algériens.

Il est 7 heures du matin. Des hommes armés surgissent et bloquent la route… Ils font descendre le notable et les époux Monnerot. Le chef du groupe de l'Armée de Libération Nationale (ALN) Bachir Chihani a un garde du corps doté d'une arme automatique. Le caïd Ben Hadj Sadok ouvre sa sacoche et sort son pistolet. Une rafale part. les trois passagers sont touchés.

Guy et Janine Monnerot sont laissés pour morts, sur le bord de la route. Lorsque Jean Servier (ethnologue et historien français) arrive sur les lieux, vers midi, il est trop tard pour sauver Guy mais il est encore temps de conduire Jacqueline à l'hôpital, elle survivra à ses blessures.

«**Toussaint rouge**» : c'est sous cette appellation que restera dans les livres d'histoire le début officiel de la guerre d'Algérie, marquée par la mort symbolique d'un instituteur.

Le voyage de Guy Monnerot ne va cependant pas s'arrêter là. D'abord inhumé selon la tradition musulmane, dans un linceul blanc. Le 10 novembre 1954, une cérémonie à Batna permettra de lui rendre un hommage. Mais c'est à Limoges, le 29 novembre 1954, que l'émotion aura été la plus forte. Des centaines de personnes ont assisté d'abord à l'office donné en la paroisse Saint-Joseph, puis à l'inhumation dans le caveau familial. Même le ministre de l'Intérieur fera connaître son émotion par un court télégramme. «… *Stop Je m'incline devant votre douleur Stop François Mitterrand.* »

Une guerre qui allait mobiliser plus de 1,5 million appelés et faire plus de 250 000 morts chez les Algériens, 28 500 chez les soldats français, entre 47 000 et 50 000 harkis et… cinq fois plus de tués chez les civils après les accords du 19 mars 1962 que durant toute la durée du conflit, soit environ 3 000 tués et 1 700 disparus entre les accords d'Évian et le 5 juillet 1962, rappelle Jean-Jacques Jordi dans «Un Secret d'État». Après l'Indochine, la Tunisie et le Maroc, cette sale guerre émaillée d'atrocités allait durer 8 ans.

Que représente le FLN, à l'époque ?

En 1954, le Front de Libération Nationale dont l'émanation militaire sera l'Armée de Libération Nationale recense sans doute moins d'un millier d'hommes, inégalement répartis : plusieurs centaines dans les maquis les

plus importants, en grande Kabylie et dans l'Aurès et des petits groupes dans l'Oranie, le nord Constantinois et l'Algérois. dont les travaux restent essentiels pour pouvoir aboutir à une réconciliation et «en finir avec cette guerre sans fin».

Les accords d'Évian, entre le Gouvernement français et le FLN algérien, contiennent d'abord un **accord** de cessez-le-feu et, approuvés par le référendum du 8 avril **1962**, ils ouvrent la voie à l'indépendance de l'Algérie, qui est reconnue par une déclaration du président de la République le 3 juillet **1962**

C'est la loi 67-1114 du 21 décembre 1967 qui a créé le titre de reconnaissance de la nation pour permettre à toute personne ayant servi en Afrique du Nord pendant au moins 90 jours (consécutifs ou non) d'être ressortissant de l'Office National des **Anciens Combattants** et Victimes de Guerre (O.N.A.C.)

Mais en raison du caractère spécifique du conflit, la législation a été modifiée à de nombreuses reprises.

Dans sa forme la plus simplifiée à ce jour, la carte du combattant est attribuée à l'ancien combattant ayant servi en Afrique du Nord à condition d'avoir été présent durant quatre mois ou 120 jours entre :

- Tunisie du 1er janvier 1952 au 2 juillet 1962
- Maroc du 1er juin 1953 au 2 juillet 1962
- Algérie du 31 octobre 1954 au 2 juillet 1962

Un **décret récent de décembre 2018** permet aux militaires envoyés en **Algérie** entre **1962** et **1964** de bénéficier **depuis janvier 2020**, des avantages de la carte d'**Ancien Combattant**. C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, par question d'équité.

La Croix du Combattant et le Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) attribués aux anciens combattants

Les anciens d'AFN se reconnaîtront dans ce symbole : « chapeau de brousse sur croix du Sud »

La croix d'Agadès, dite encore croix du Sud ou croix Saharienne, constitue un symbole bien particulier au Sahara. La Croix du Sud est une petite constellation de l'hémisphère sud, la plus petite de toutes les constellations. La signification des croix d'Agadez à quatre branches pourraient être de symboliser les quatre points cardinaux pour un peuple de nomades voyageurs. Son origine géographique et son ancienneté sont plus certaines. Elle est née dans le sud du Sahara, au Niger, dans la région volcanique de l'Aïr. Elle est connue depuis le début du XXe siècle dans sa forme plus commune de bijou porté en pendentif. Cette croix illustre le document intitulé République Française, remis par le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de guerre pour les services rendus à la Nation à ceux qui ont participé aux opérations de sécurité et de maintient de l'ordre en Afrique du Nord.

Depuis le 25 octobre 2017, les Anciens Combattants, toutes associations confondues, se réunissent au Mémorial départemental AFN de Belfort pour honorer la mémoire des 61 Combattants du Territoire de Belfort morts en Afrique du Nord, entre 1954 et 1962.

CATM	FNACA	UF	UNACITA	UNC
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre INDOCHINE ALGERIE TUNISIE et MAROC	Fédération Nationale des Anciens Combattants ALGERIE MAROC TUNISIE	Union Fédérale des Anciens Combattants	Union Nationale des Anciens Combattants d'INDOCHINE TOE et AFRIQUE DU NORD	Union Nationale des Combattants

Maurice VINOT Président UNC des Aciens Combattants

COMMÉMORATIONS

8 MAI

COMMÉMORATIONS

11 NOVEMBRE

TT MI

TOUS TRAVAUX DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE SERRURERIE ET MECANIQUE.

EI - siret 421 474 826 00011 - Code APE 281 A

Patrick BADIQUE

884, Route de Brebotte
90400 VEZELOIS

Tel-Fax : 03 84 56 14 11
Portable : 06 62 10 97 98

TRANSPORTS BADIQUÉ
439 RUE DE BREBOTTE
90400 VÉZELOIS
ludovicbadique@yahoo.fr
TÉL : 03 84 56 06 94
FAX : 03 84 56 10 93

TRANSPORTS BADIQUÉ TB

EUROREPAR
CAR SERVICE

ENTRETIEN, RÉPARATIONS TOUTES MARQUES, DIAG. ÉLEC. GARANTIE CONSTRUCTEUR PRÉSENTÉE, VÉHICULES DE COURTOISIE, LOCATION UTILITAIRE...

EUROREPAR CAR SERVICE
Groupe PSA
Garage FUNCARS

Tél. **03 84 56 16 33** - **06 61 89 01 62**
26, rue du Marchut - **90400 VÉZELOIS**

FUNCARSABBOX.FR - *funcars@bbox.fr*

PROPEINT DÉCO

PHILIPPE OUGIER

ISOLATION INTÉRIEURE

PEINTURE (INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR)

POSE DE PARQUET, CARRELAGE ET FAÏENCE

AMÉNAGEMENT DE CUISINE ET SDB

TÉL : 06 72 66 80 17

EMAIL : PHILIPPEOUGIER@GMAIL.COM
166, RUE DE BREBOTTE
90400 VÉZELOIS

UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES AU FOYER RURAL

Les saisons se suivent et ne se ressemblent pas forcément !

Au premier janvier 2020, on s'embrassait (inconscience !) on se souhaitait une bonne santé (naïveté !) et, animés de bonnes résolutions, on attaquait le programme mis au point au cours du dernier trimestre 2019.

En janvier, c'est de bon appétit qu'on a partagé les galettes au sein de chaque activité et…oui ! On les a bien digérées, malgré les nouvelles alarmistes qui arrivaient déjà des confins de la planète.

Certains commençaient à rechigner sur les poignées de mains et les bises de bienvenue et les « checks » de coudes ou de pieds devenaient peu à peu la norme.

Nos acteurs peaufinaient avec application la pièce « Dépêche –toi, Bibiche, on va rater l'avion » et quelque 600 privilégiés ont pu les applaudir avant les vacances de février.

Déjà, on rapatriait des ressortissants de Chine et on leur imposait une quarantaine avant de retrouver leurs proches et le cours de leur vie.
Mais je crois qu'à ce moment-là, on ne considérait pas encore nos semblables comme des dangers potentiels…

Et ce fatidique 17 mars est arrivé !
Et tout s'est arrêté !
Et la consigne est devenue : « distanciation sociale »

Alors, nos associations qui précisément cultivent le « vivre ensemble » se sont trouvées en première ligne :
Pour le Foyer Rural, les 4 dernières séances de théâtre prévues en mars ont été annulées. Notre AG du 28 mars, la course aux oeufs du 13 avril, la marche gourmande du 17 mai, le concours de pétanque du 23 mai également…

Le confinement était pourtant levé depuis le 11, mais les protocoles sanitaires étaient tellement exigeants et puis, je crois, la peur était là !

Cependant, des initiatives ont vu le jour, là où le « distanciel » pouvait remplacer le « présentiel ». Ainsi, des cours de yoga en ligne ont été envoyés pendant tout le confinement. La zumba aussi a fonctionné de cette manière. A partir de juin, la gymnastique a repris en extérieur et a été poursuivie pendant tout le mois de juillet. 2 cours de yoga ont également eu lieu en extérieur sur le site du Fort Ordener.

Timidement, avec des masques et le respect des gestes barrière, une séance d'art floral et une de patchwork ont pu se tenir en juin.

En cette rentrée de septembre, chacun ayant apprivoisé ces nouvelles contraintes et surtout réalisé que cette situation allait durer, toutes les activités régulières ont pu reprendre, avec des effectifs corrects et le respect des règles d'hygiène

- La gymnastique d'entretien des lundis matins et mercredis soirs,

- L'art floral et le scrapbooking du lundi soir,
- La peinture sur soie, la broderie , le relooking de meubles et la zumba devenue « fitness-pound-Smovey » du mardi
- Le tennis de table, adultes et enfants des mercredis,
- Le patchwork et l'aïkido du jeudi,
- Le yoga et les répétitions du théâtre du vendredi.

Les modalités d'inscription ainsi que les horaires précis de ces différentes activités sont affichés à la porte du Foyer Rural .A noter que ces activités ont dû être suspendues le 30 octobre, du fait du re-confinement.

En revanche, il n'en va pas de même pour les manifestations qui, par définition sont destinées à rassembler un plus large public. Dans un souci de protéger nos concitoyens et également en respect de la réglementation qui évolue de jour en jour pour tenir compte de l'état de l'épidémie, il a été décidé d'annuler la journée grillades en forêt du 2 août et le repas du comité du 10 octobre…
Cette dernière date a d'ailleurs été retenue pour la tenue de notre Assemblée Générale en mode restrictif. Au cours de cette réunion, nous avons acté le départ du Conseil d'administration de Claude LAÏLY qui souhaite se retirer après des années de bons et loyaux services (merci à lui).

Nous avons également accueilli Isabelle ENGLES en cette assemblée et, afin de limiter les occasions de réunions et de contamination, nous avons aussi reconduit à l'identique le bureau de l'association.

Le repas des classes en 0 du 15 novembre, le loto du téléthon du 22 novembre et le marché de Noël des 12 et 13 décembre sont quant à eux supprimés, du fait des nouvelles directives et de l'évolution de l'épidémie.

Tout est compliqué, tout est aléatoire, tout est perpétuellement remis en question et, à l'heure où j'écris ces lignes, nous prenons de plein fouet la deuxième vague de l'épidémie et son cortège de restrictions nécessaires mais frustrantes.
Il reste la fibre associative qui nous anime toujours et nous a fait envisager les activités 2021, comme si tout allait revenir à la normale !

Il reste la patience et la ténacité pour avancer coûte que coûte en inventant de nouveaux modes de fonctionnement!

Il reste l'espoir qui nous permet de souhaiter pour chacun d'entre vous une bonne santé et un bon moral !

Prenez soin de vous !

Paulette QUERENGHI

MICHÈLE SUZAN

L'ABSENCE

1995 : Le Foyer Rural cherchait un nouveau souffle et toi, Michèle, tu avais de l'or dans les mains, la générosité et la disponibilité d'en faire profiter notre association.

Et ce fut le début d'une belle aventure ! D'emblée, tu annonçais : « au soir de la première séance, vous repartirez avec un foulard ! », affirmation qui paraissait improbable aux néophytes que nous étions. Et pourtant : un carré de soie blanche mouillée, grossièrement étalé sur un support imperméable, des gouttes de peinture qui s'étalent, se côtoient, se mélangent ou se repoussent au gré des plis du tissu, la patience du séchage et la magie de l'étoffe qui se met doucement à briller au passage du fer chaud, révélant des effets de couleurs aussi somptueux qu'aléatoires et donc impossible à reproduire. Ce foulard des débutantes, je l'ai gardé et il m'arrive de le porter encore !

Et puis, tu nous as initiées aux différentes techniques de la peinture sur soie, sur des supports aussi variés que foulards, coussins, cravates, vêtements mais aussi bijoux, parapluies, cartes et bien sûr, lampes et aquarelles. Tu n'avais pas d'égale pour enflammer un soleil couchant : « des ciels d'artistes ! » disais-tu, appareil photo à portée de main. Tu as même par la suite diversifié tes talents dans la création de bijoux fantaisie.

Et très vite, il a fallu trouver des débouchés pour montrer et écouler notre fructueuse production. La première expo a eu lieu en mai de l'année suivante, dans un Foyer Rural transformé en caverne d'Ali Baba. Ce fut une découverte pour les villageois et un succès pour nous.

Tu nous as fait profiter de ton expérience professionnelle pour nous entraîner dans l'organisation de manifestations qui ont marqué l'histoire de notre village: marchés de la Fête des Mères, de Printemps, Couleurs et saveurs d'automne, expositions artisanales au Fort Ordener et bien sûr, les marchés de Noël. Nous avons expérimenté avec toi tous les lieux disponibles : le Foyer, avec ou sans salle du bas, avec ou sans chapiteau, avec ou sans « préfa » et depuis quelques années, le luxe de notre salle de la Vézeloise !

Les préparatifs ne se déroulaient pas toujours dans la plus grande sérénité car il fallait gérer tous les imprévus, toutes les contrariétés au dernier moment mais tu envisageais la 25ème édition pour les 12 et 13 décembre prochains, sous réserve de l'accord préfectoral (COVID oblige !). Déjà, tu enregistrais les inscriptions de tes amis-exposants, fidèles aux rendez-vous.

Tu y mettais toujours autant d'investissement personnel et, malgré l'habitude des années, tu étais toujours autant submergée de stress dans les derniers jours.

Avec le succès des premières années, il a été nécessaire de diviser le groupe en deux séances, les mardis après-midi et soirs. C'étaient des lieux de grande convivialité : tout le monde sait bien que le travail manuel favorise les confidences. Tu nous as raconté ta vie, le drame du départ de Pierre, ton mari, la présence de ta maman, tellement vaillante malgré son grand âge et puis tes garçons, dont tu étais si fière et tes petits enfants, dont tu étais si proche. Nous avons aussi vécu avec toi l'enthousiasme puis la lassitude de ta mission municipale... ces mille petites choses qui tissent l'amitié.

Aujourd'hui, tu es partie et tu nous laisses un vide béant qu'il va falloir apprivoiser sans toi…Nous sommes de tout coeur avec tes proches qui, plus encore que nous, en mesurent l'étendue .

A l'instar du Petit Prince qui fait rire toutes les étoiles parce qu'il rit dans l'une d'elles, nous allons imaginer ta présence chaleureuse dans tous les ciels d'artistes qui nous seront donnés. Merci, Michèle, merci pour tout.

Paulette QUERENGHI

Michèle

Tu viens de nous quitter brutalement. Quelle épreuve pour nous tous qui avons partagé tant de bons moments ; toi qui occupais tant de place dans nos vies.

Entraide, partage, convivialité, bonne humeur, tu as tellement su agrémenter nos vies dans l'intérêt de nos villageois.

Avec beaucoup de volonté et de dynamisme tu as géré le CCAS pour venir en aide à nos anciens ;

Le marché de Noël a connu une effervescence grâce à ton dynamisme, ta disponibilité, ta bienveillance à accueillir nos exposants.

Bonne humeur, rire, musique, repas : les acras, le petit punch, les toasts pour les vœux du maire.

Sincérité dans tes propos et que de bons moments partagés !!!

Tu étais la mamie de cœur pour les petits de la cantine.

Tu as montré avec beaucoup de pédagogie pour fabriquer un foulard en soie.

Les enfants le garderont en ton souvenir.

Un grand MERCI « Michèle » pour tout

Ton sourire restera à jamais gravé dans nos cœurs.

Adieu « Michèle »

Nelly Laïly

40 ans d'expérience en transport et logistique

Transports IENN est une entreprise de **transport routier, express et logistique d'expérience**, qui agit au niveau régional, national et international.

Nous assurons la livraison de vos marchandises en France et nous sommes spécialistes du transport en Suisse et en Allemagne.
Forts de nos 40 ans d'expérience, nous sommes en mesure de proposer des solutions sur-mesure à tous nos clients.
Basés en Franche-Comté, dans l'Aire Urbaine BELFORT – MONTBELIARD – HERICOURT, nous profitons également de la proximité des frontières suisses et allemandes, en plein cœur de l'Europe.
Adaptabilité et réactivité sont les maîtres-mots de notre société, en offrant un accompagnement de qualité à nos clients.

17 Rue de Brognard, 25600 Vieux-Charmont - 03.81.94.08.78
transports-ienn@wanadoo.fr - www.transports-ienn.fr

ASSOCIATION
REGAIN

Après 15 jours de vacances entre Noël et Nouvel An, les activités de l'Association REGAIN ont repris le 10 Janvier 2020.

Un loto rigolo était organisé pour les adhérents. Les lots étaient gracieusement fournis par les participants. A l'issue des 4 parties du loto, tout le monde a pu déguster la galette des rois, accompagnée de café ou de tisane.

Le 25 Janvier a eu lieu notre Assemblée Générale, avec les comptes-rendus :
de la saison 2019 par la secrétaire, et des finances par le trésorier. Un montage vidéo illustrant les activités de l'année 2019 a été projeté après la clôture de la partie statutaire. Les participants ont voté pour le renouvellement des engagements des personnes du tiers sortant.

Le 7 Février, lors de notre réunion hebdomadaire, nous sommes allés faire une partie de bowling : bonne rigolade et un après-midi très apprécié. Le loto du 6 Mars a été la dernière activité de l'association pour le premier semestre 2020.Le virus du COVID-19, et les conditions sanitaires en résultant ont eu raison de REGAIN en paralysant complétement le pays.

Toutes les activités prévues sont annulées.
Heureusement, le 4 Septembre, nous avons pu faire notre rentrée, avec tous les gestes barrière ; lavage des mains au gel hydro-alcoolique, port du masque obligatoire, distance de sécurité respectées.

Des jeux extérieurs étaient prévus par petits groupes de six personnes.

Le 7 Novembre, aura lieu notre repas des Cochonnailles à la Ferme Auberge de HINTERALFED à SEWEN.

Le repas de Noël aura lieu le 6 décembre 2020, mais le Comité se réserve le droit de le supprimer suivant l'évolution des conditions sanitaires. Malgré ces temps assez difficiles, les adhérents de REGAIN se réunissent tous les vendredis après-midi des semaines paires, pour passer d'agréables moments à jouer aux cartes (belotte, tarot), au Chromino, ou pour se dégourdir les jambes en faisant de belles balades à travers les chemins de VEZELOIS ou ailleurs.

Nous gardons à l'esprit le côté positif, et s'il vous vient l'envie de venir nous rejoindre, nous vous accueillerons avec un immense plaisir !

Contact : Liliane CORDIER
64 rue Traversière
90400 VEZELOIS
Téléphone : 03 84 56 04 89

LA MOBILITÉ DURABLE OPTYMO

Pass Optymo : gratuit et sans engagement

Services disponibles :

BUS : 1€ le trajet (hors TPMR)
Réseau urbain
Réseau suburbain
Réseau scolaire
Transport de Personne à Mobilité Réduite (TPMR) pour les personnes bénéficiaires de la carte d'invalidité avec un taux supérieur ou égal à 80% et les personnes âgées de plus de 90 ans

VÉLO : 0.02€/min

VOITURE : 1€/heure et 0.20€ par kilomètre effectué. Le tarif comprend l'assurance et le carburant du véhicule.

Plus d'informations : **www.optymo.fr**

0 800 304 863 Service & appel gratuits

Espace Optymo - Pôle Liberté, 13 rue de Madrid / **Agence Optymo** - Bd Carnot - Belfort | **www.optymo.fr**

optymo

COMPTOIR DE L'OURS

SPB BELFORT

- PEINTURE
- DÉCORATION & FINITIONS
- MATÉRIEL & OUTILLAGE
- REVÊTEMENTS MURAUX
- REVÊTEMENTS DE SOL
- I.T.E

03 84 21 40 55
Rue Georges Besse, 90000 Belfort

SUIVEZ NOUS

WWW.COMPTOIRDELOURS.FR

ASSOCIATION
LE RENOUVEAU DU FORT DE VÉZELOIS

L'année 2020 ne sortira pas comme une grande et belle année à cause de la crise sanitaire : toutes les manifestations que nous avions prévues ont été annulées.

Malgré tout l'entretien du fort a continué. En mai, après le confinement, une partie des bénévoles a réalisé le nettoyage de printemps (photo). Depuis peu Jean Marie, un nouvel adhérant, tailleur de pierre et maître chien, a entrepris la rénovation d'un des murs du fossé qui s'écroulait. Et prochainement, nous allons voir pour commencer la restauration du mirador.

Un grand merci à tous les bénévoles qui donnent un peu de leur temps afin de faire vivre ce lieu historique. Nous aurons une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés durant cette année et qui était toujours partants pour aider lorsque nous organisions une manifestation.

Les rendez-vous 2021, si les conditions sanitaires s'améliorent, seront : le vide grenier en avril, la concentration de motards en juin et la nuit d'halloween fin octobre.

Vous pouvez suivre l'actualité du Fort sur le site «fortdevezelois.com», il y a un lien pour pouvoir aller sur les pages facebook du Fort de Vezelois et Halloween.

Vous pouvez avoir aussi des renseignements sur le site de la mairie
Contact mail : fort.ordener@wanadoo.fr

Christian Vinez
Le président

ASSOCIATION "LE RENOUVEAU DU FORT DE VÉZELOIS"
118, rue de Brebotte 90400 VÉZELOIS • Tél. 07 71 14 51 47

2020, triste année pour l'association du Fort.
L'association Le Renouveau du Fort de Vézelois perd 3 bénévoles qui se sont fortement impliqués pendant des années à défendre l'association et qui ont apporté leur pierre à l'édifice ce qui n'est pas un vain mot.

Dans l'ordre de disparition, citons Daniel MAGNI disparu en début d'année à l'âge de 73 ans.
Daniel, cheville ouvrière, se rendait disponible tous les jeudis pour des travaux d'entretien et on pouvait compter sur lui pour aider à chaque manifestation.

Sa bonne humeur et sa discrétion faisait de lui une personne attachante.

Le 29 mai, Roger BERMON disparaissait à 88 ans. Sa disparition brutale laisse un grand vide pour ce colosse qui paraissait indestructible.

Comme Daniel, il oeuvrait tous les jeudis et son abattage forçait l'admiration de ses concitoyens. Nous ne reverrons plus Roger juché sur son tracteur courant vers des tâches qui auraient effrayé plus d'un.

Sa gentillesse, sa serviabilité et son courage nous manquerons.

Le lendemain de la disparition de Roger, survenait le décès de Jean-Louis BERMON à l'âge de 73 ans.
Jean-Louis pour qui la mécanique et en particulier les moteurs n'avaient pas de secret pour lui. Il suffisait de lui soumettre un problème pour que la solution jaillisse.

Rieur, inventeur et quelquefois emporté par sa passion, il laisse un grand vide.

Une période de Vézelois se termine avec ces disparitions d'une partie des «vieux de la vieille».
Pour les personnes les ayant bien connu ou côtoyé, soyons heureux d'avoir partagé de bons moments ensemble.

Que leur mémoire reste gravée dans nos coeurs.

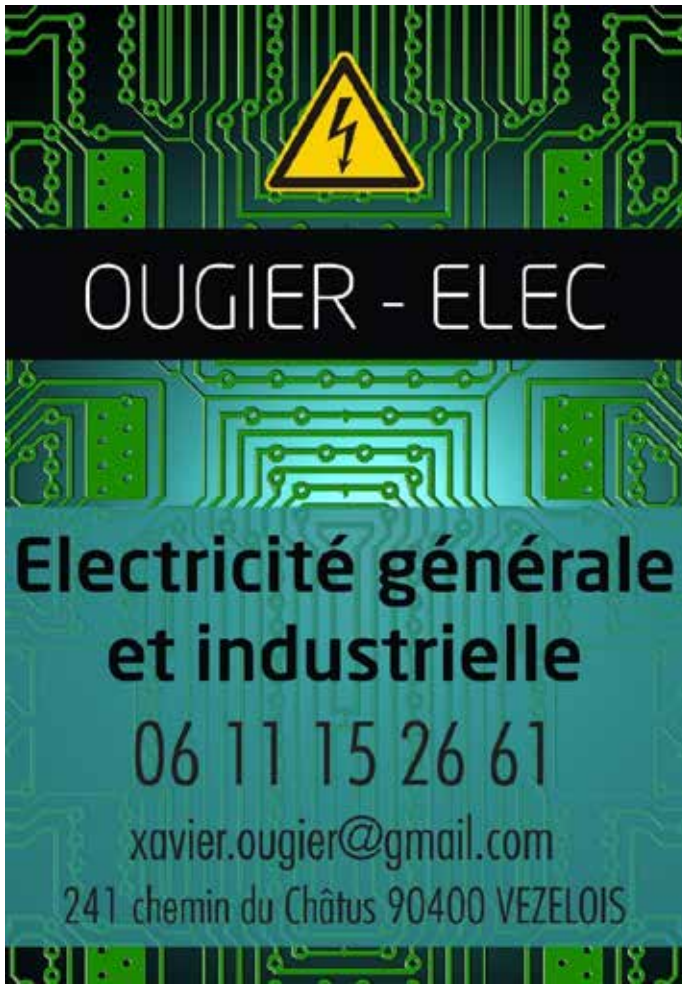

SMA

SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Cela va bientôt faire 6 ans que les premiers coups de pelleteuse ont été données et nous voilà maintenant avec une belle et grande salle utilisée en journée par les différentes classes de notre école mais aussi par le CLSH jusqu'en fin d'après-midi.

Après le scolaire, les activités associatives en ont profité (en 2019-2020) jusque 21h30 avec aussi bien :

- du Fitness (gym au sol) pour le maintien et/ou la remise en forme des jeunes et moins jeunes
- du Badminton et Tennis de table pour travailler les cuisses, les bras et le cardio
- et de l'Aïkido pour la souplesse, la puissance, la précision des gestes, le self control et aussi le cardio

Bref beaucoup d'activités, y compris le samedi et le dimanche pour certaines, sans oublier les voeux de M Le Maire, le Marché de Noël et le

DON du SANG que nous accueillons maintenant sur Vézelois régulièrement.

Cette année 2020, bien différente sur le plan sanitaire ne nous épargne pas non plus. Nous avons dû mettre en œuvre un protocole particulier de désinfection de la salle après les activités associatives pour permettre à nos élèves de profiter pleinement d'une salle propre et désinfectée chaque jour. C'était la seule solution pour permettre à nos associations de pouvoir encore l'utiliser.

Au moment, où j'écris ces mots, nous venons de rebasculer dans le confinement jusque décembre au moins… et venons de suspendre toutes les activités associatives dans la salle.

J'espère que quand vous lirez ces mots, nous aurons tous retrouvé notre liberté de mouvement, un vaccin peut-être (c'est surement un rêve) … mais aussi et surtout une sécurité sanitaire pour chacun d'entre nous.

ENTREPRISE COULON

FENÊTRES - VOLETS
PORTES DE GARAGE - GARDE-CORPS
PETITS TRAVAUX *(EXTERIEUR ET INTERIEUR)*

27bis, rue de la gare • **90340 Chèvremont**
Tél. **06 67 13 41 76** • *Email : isabelle.coulon0297@orange.fr*

CADS
DON DU SANG

BESOIN URGENT DE SANG

Comme vous avez pu le lire dans la presse, les niveaux de stocks de sang régionaux et nationaux sont inquiétants : 9 jours de stocks alors qu'il en faudrait 12 jours.

En Bourgogne-Franche-Comté, les besoins sont de 600 dons par jours :

- 50% à 60% pour le traitement des cancers (leucémies en particuliers)
- 20% pour le traitement des accidents (routiers, professionnels, ménagers… et ceci hors attentat, catastrophe…)
- 15% pour les besoins post-opératoires dont environ 5% pour les hémorragies post-natales des mamans

Alors mobilisons-nous, comme vous savez très bien le faire, **UN DON PEUT SAUVER TROIS VIES**

Pour pouvoir donner, il faut

- Avoir entre 18 ans et 70 ans
- Etre en bonne santé
- Peser plus de 50kg
- Apporter sa carte d'identité pour un premier don.

Une femme peut donner 4 fois sur une année et un homme 6 fois (tous les deux mois).

Alors, je consacre 1h et demie lors des collectes organisées par l'amicale locale ou je me déplace à la maison du Don à Belfort et j'essaie de convaincre quelqu'un de mon entourage (famille, voisin, collègue de travail, coéquipier...) à m'accompagner. A Chèvremont, une équipe de bénévoles vous assistera auprès des professionnels de l'EFS (Etablissement Français du Sang).

Prochaine collecte à Vézelois :
Samedi 23 Janvier de 9h30 à 12h30.

On vous attend
Calendriers des collectes 2021.
Samedi 23 Janvier 9h30 – 12h30 Vézelois
Vendredi 26 mars 16h – 19h Chèvremont
Samedi 29 Mai 9h30 – 12h30 Vézelois
Vendredi 6 Août 16h – 19h Meroux-Moval
Vendredi 8 Octobre 16h – 19h Chèvremont
Samedi 11 Décembre 9h30 – 12h30 Vézelois

ALLO COURSES

LA SOLUTION TRANSPORT ADAPTÉE À VOTRE BESOIN

LE TAXI COLIS

Toutes distances
FRANCE EUROPE PAYS DE L'EST ET MAGHREB 24H/24H 7J/7J

LA LIVRAISON REGIONALE PONCTUELLE

Fini les problèmes de poids ou de nombre de colis,
réglez seulement la distance au forfait
(Rayon 30km, 50km, 100km)

LE TRANSPORT REGULIER

Journalier, hebdomadaire ou mensuel

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, NOUS AVONS LA SOLUTION !

Nous tenons à votre disposition des véhicules de différentes capacités
volume : de 3 mètres cubes à 80 mètres cubes
longueur : de 1,50 mètres à 13,60 mètres
charge utile : de 600kg à 25000kg
capacité : de 1 à 34 palettes de type Europe

Tous nos véhicules sont équipés de téléphones mobiles actifs dans toute l'EUROPE

ALLO COURSES S.A.S 17 RUE DU BROGNARD - 25600 VIEUX-CHARMONT
Tél. 03 84 27 00 01 - Mobile : 06 03 05 24 62
administration@transports-allocourses.fr

Elle est toujours "debout", ses locaux abritent la mairie.

La maison seigneuriale date de 1617.

...Comme beaucoup de communes le sort ne les a pas épargnés au temps des Suédois... Une page d'histoire fut tournée démontrant la bravoure des campagnards locaux.
"Vaincus à Blotzheim et à Dannemarie, les paysans des alentours de Belfort résolurent de mourir plutôt que d'abandonner la partie. Ils étaient 3000 quand ils furent massacrés, dans un pli de terrain entre Danjoutin, Perouse, le bois de la Perche et Vézelois. Soixante se réfugièrent dans la tour de Vézelois, où ils furent cernés et enfumés. L'un d'entre eux, Etienne Grosjean, parvint à sortir et armé d'une longue perche, se rua sur les Suédois qui étaient présents et qui s'enfuirent comme devant un être "investit de vengeance céleste"... Ceux qui étaient dans la tour sortirent ensuite et tous se mirent à la poursuite des Suédois jusque dans les Grand-Bois....

Crédit Mutuel

BELFORT SUD

BAVILLIERS – DANJOUTIN - TREVENANS

BANQUE – ASSURANCE – TELESURVEILLANCE - TELEPHONIE

Bavilliers

- Mardi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi de 8h30 à 12h30

Un Guichet Automatique de Banque est à votre disposition 7j/7

Danjoutin

- Mardi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi de 8h30 à 12h30

Un Guichet Automatique de Banque est à votre disposition 7j/7

Trévenans

- Mardi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi de 8h30 à 12h30

Un Guichet Automatique de Banque est à votre disposition 7j/7

Téléphone : 03.84.46.55.00 Mail : 07012@creditmutuel.fr

VÉZELOIS

MEILLEURS VŒUX POUR 2021

Une page vient de se tourner…
Une nouvelle reste à écrire…
Que cette année vous apporte
Santé et Bonheur avec une reprise sereinement
des activités et de la vie du village.

PHOTOS ET ILLUSTRATIONS : MAIRIE DE VÉZELOIS – COMPOSITION ET IMPRESSION PHILOR